

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 22 FEVRIER 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE SEIZE FEVRIER, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 25 janvier 2021
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Affectation provisoire du résultat 2020
2	Budget principal et budgets annexes – Adoption du Budget Primitif 2021
3	Fiscalité Professionnelle Unique – Vote des taux 2021
4	Modification du tableau des effectifs au 1 ^{er} mars 2021
5	Lancement d'une procédure d'expropriation à Bergerac sur les parcelles n°112, 117 et 119, section ci, appartenant à Monsieur Robert Lloyd et Madame Heather Smith
6	Aides à l'investissement : Sas Escapade - Camping L'Escapade - Commune de Lamonzie-Montastruc La Pâte à Pizza - Commune de Rouffignac-de-Sigoulès
7	Adhésion de la CAB à l'association French Tech Périgord Valley
	POUR INFORMATION
	Décisions

L'an Deux Mille vingt et un, le lundi 22 février à 18H00,
Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac au nombre de 60 puis 62 en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 16 février 2021.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Jean-Jacques CHAPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Daniel RABAT, Alain CASTANG, Serge PRADIER, Pascal DELTEIL, Christophe GAUTHIER, Roland FRAY, Cyril GOUBIE, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Jean-Pierre CAZES, Jean-Louis DESSALLES, Sébastien BOURDIN, Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Arnaud DELAIR (1), Jean-François JEANTE, Dominique TREMBLET (remplace Jean-Claude PORTOLAN), Jean-Michel DREUIL, Michèle DORANGE, Alain PLAZZI, Pascal PREVOT, Julie TEJERIZO, Fabien RUET, Laurence ROUAN, Jean-Claude BONNAMY, Maryse ROCHE (remplace Francis PAPATANASIOS), Francis BLONDIN, Lionel FILET, Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FAURE, Christophe DAVID BORDIER, Joël KERDRAON, Patrick VERGNOL, Didier GOUZE, Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Christine FRANCOIS, Eric PROLA, Philippe PUYPONCHET, Florence MALGAT, Luc MAMMES, Marie-Lise POTRON, Marjorie MOLLETON, Marie-Hélène SCOTTI, Farida MOUHOUBI, Georges BASSI, Nathalie TRAPY, Adib BENFEDDOUL (2), Anthony CASTAING, Gérald TRAPY, Marion SERRA OGBONNA, Michaël DESTOMBES, Céline BRACCO, Emmanuel GUICHARD, Cédric LOUGRAT, Joaquina WEINBERG, Paul FAUVEL.

ABSENTS EXCUSES :

Fatiha BANCAL a donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD.

Michel TERREAUX a donné pouvoir à Alain CASTANG.

Josie BAYLE a donné pouvoir à Florence MALGAT.

Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN a donné pouvoir à Christian BORDENAVE.

Lionel FREL a donné pouvoir à Julie TEJERIZO.

Stéphane FRADIN a donné pouvoir à Christophe DAVID BORDIER.

Hélène LEHMANN a donné pouvoir à Fabien RUET.

Robert DUBOIS, Jacqueline SIMONNET, Marie LASSERRE.

(1) et (2) arrivés après l'adoption de l'ordre du jour.

Appel nominal

M. le Président : Bonsoir à tous et à toutes, chers collègues, prenez place, nous allons débiter cette séance du Conseil Communautaire du 22 février.

Marie Lasserre étant absente, je vais demander à Céline Bracco si elle veut bien faire l'appel nominal, merci Céline.

Mme Bracco : Procède à l'appel.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : Merci. Je vous propose comme secrétaire de séance Monsieur Alain Plazzi, s'il veut bien. Pas d'objection ? Je vous remercie.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2020

M. le Président : Je dois vous faire approuver le procès-verbal de la séance du 25 janvier. Y a-t-il des objections, des remarques ? Il n'y en a pas.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

Ordre du jour

M. le Président : On vous propose d'approuver la modification de l'ordre du jour avec un sujet supplémentaire, il s'agit de la vente d'une serre, dont nous sommes propriétaires, qui est aux Nebouts et pour laquelle nous avons un acquéreur mais qui est très très pressé, donc c'est pour ça qu'on vous a rajouté ce dossier. Et, si vous en êtes d'accord, Pascal Liabaste vous rapportera ce dossier.
Est-ce que tout le monde est d'accord ?
Quelqu'un est contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Je vous propose de débiter donc ce Conseil Communautaire, du mois de février, qui a pour principal objet de parler du budget 2021 et, avant de passer la parole à Jean-Jacques, je vais vous dire quelques mots très brefs, puisque ce budget, il est tout à fait conforme au Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons eu le mois dernier. La CAB va ouvrir 17 budgets, 1 budget principal et 16 budgets annexes pour un peu plus de 112 millions d'euros ; 67 millions d'euros en fonctionnement et 45 millions d'euros en investissement. Ce sont des budgets évidemment sincères qui intègrent les déficits prévisionnels et leur financement par le budget principal. C'est, vous l'avez constaté, un peu plus de 1,9 million qui sont inscrits au chapitre 65 pour assumer ces déficits prévisionnels.

C'est un budget qui est marqué par un véritable esprit de prévoyance, concrétisé par 950 000 € inscrits en dépenses imprévues et 450 000 € inscrits aussi en dépenses imprévues, mais en investissement ; de la solidarité qui est le leitmotiv majeur de notre collectivité, puisque 500 000 € de fonds de concours nouveaux seront inscrits ; il reste un peu plus de 1,1 million d'euros à réaliser toujours sur les fonds de concours et les 400 000 € de dotations de solidarité communautaire classique, que nous votons chaque année, donc c'est presque 2 millions d'euros de solidarité communautaire.

C'est un budget qui veut respecter la maîtrise de la dette, nous l'avons évoqué en Bureau lors de la présentation de Monsieur Chaigneau, avec un maximum d'emprunt fixé à 2,5 millions d'euros, donc vous avez pu constater que ce chiffre est respecté. Il est ambitieux malgré tout, puisque 17 millions d'euros d'opérations réelles d'investissement sont inscrites sur le budget principal pour inciter les sujets majeurs que vous avez constatés, il s'agit de la voie verte, de l'assainissement collectif, de la légumerie, de l'agrandissement d'une Maison de Santé pluridisciplinaire, de la voirie, l'entretien du patrimoine plus l'amélioration de certains bâtiments à Toutifaut, notre dernière participation au financement de la ligne SNCF pour 440 000 €, le soutien aux entreprises, l'enveloppe a été multipliée par deux, elle passe de 150 000 € à 300 000 €, 300 000 € aussi en investissement pour la GEMAPI et la piste d'athlétisme pour 1,8 million, pour tout ce qui concerne le sport. Voilà les quelques grandes lignes de l'investissement, et tout cela représente un peu plus de 16 millions d'euros.

Ce budget, il fixe un peu le cap de la mandature, puisque l'objectif que nous nous sommes fixés, c'est d'investir environ 10 millions par an, 10 millions d'opérations nouvelles par an, donc 60 millions sur les années à venir et donc c'est tout à fait ce qu'il sera important d'atteindre avec l'arrivée des nouvelles populations que nous avons tous constatée, que ce soit dans nos villages ou sur la ville de Bergerac. C'est-à-dire de mettre en œuvre les services nécessaires à la santé, bien sûr, parce que de nouveaux habitants, il faut qu'ils trouvent un médecin, un dentiste, donc on a à travailler fort sur ce sujet. Sur le sport, on l'a évoqué aussi, la culture, l'éducation et bien sûr l'environnement qui est l'axe majeur de ce budget, puisque pratiquement 9 millions d'euros y sont consacrés. C'est un véritable marqueur pour notre collectivité et notre Bergeracois que d'insister sur la qualité de vie et l'aspect qualitatif qu'on veut donner à notre territoire. On l'a évoqué lors de précédentes réunions, plus nous serons nombreux au niveau démographique, mais aussi au niveau des entreprises, moins le poids de nos charges sera lourd pour chacun, c'est une évidence. Donc c'est un vrai défi que nous avons à relever, continuer sur l'attractivité pour que l'impôt, qui est quelque chose d'assez difficile par les temps qui courent, ne soit pas le seul levier pour équilibrer nos budgets.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction et je vais laisser la parole à Jean-Jacques Chapellet pour qu'il nous présente le détail de ce budget.

PROPOSITION

Il est proposé de rajouter à l'ordre du jour 1 dossier qui est déposé sur table :

- ✓ Point 8 – Vente d'une serre.

DECISION :

Les membres du conseil Communautaire approuvent par 67 voix pour l'ordre du jour modifié.

Affectation provisoire du résultat 2020
--

D 2021 – 013

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Merci Président, bonsoir à toutes et à tous. Avant de parler de budget, il faut parler d'affectation des résultats. C'est le premier point qui est à l'ordre du jour de ce soir et donc vous avez un tableau qui va vous présenter les résultats provisoires sur l'exercice budgétaire de 2020, étant entendu que les résultats définitifs ne seront validés qu'au moment du compte administratif, validés par le compte de gestion, que l'on vous proposera d'approuver courant avril 2021. Donc là, ce sont des résultats provisoires qu'il faut valider pour pouvoir construire le budget de l'exercice 2021.

Nous avons sur le budget principal un excédent prévisionnel de fonctionnement à hauteur de 4 245 095 €. Vous le retrouvez sur le résultat de l'exercice 2020, juste pour préciser sur ce résultat, normalement, la réfaction du produit de TH qui devait être imputé à l'exercice 2020 ne l'a pas été fait, elle sera donc imputée sur l'exercice 2021, il y a quand même

1 108 000 €. Donc, ce résultat de 4 245 000, on doit le tempérer -1 100 000 € à peu près de réfaction de cette TH qui se produira sur l'exercice comptable de 2021. On rajoute à cela le résultat antérieur reporté qui était de 5 299 241, ce qui nous fait un total sur le fonctionnement de 9 544 337 €.

Sur l'investissement, 2020 fait apparaître un résultat positif de 2 315 630 €, l'investissement reporté de l'année antérieure, donc 2 791 000, ce qui nous fait des soldes à réaliser en investissement pour 2020, 2 605 284 €. Si on cumule, ça fait un résultat global de 6 939 052 €. Donc, par rapport à ça, le résultat de fonctionnement cumulé de 2020 à hauteur de 9 544 337 €, en tout début, il doit être destiné pour la section d'investissement au budget 2021 pour éponger le déficit, donc il faut affecter 2 605 284 € sur la section d'investissement et le solde, on vous propose de le reporter en section de fonctionnement au compte 002 pour 6 939 052. Donc ça, ça concerne le budget principal.

Ensuite, on va balayer sous forme de tableau les budgets annexes relatifs aux zones d'activités économiques.

Pour la zone d'activités de Bouniagues, on a un résultat sur l'exercice de 2020 en fonctionnement de -1 410 €, la reprise antérieure en fonctionnement, ce qui nous fait un résultat en fonctionnement à 7 662 €.

Sur l'investissement, toujours sur ce même budget, résultat 2020, -39 099 €, si on reprend l'intériorité, ça nous donne une reprise à -90 102 €, c'est la première ligne.

Sur la deuxième ligne, la zone d'activité des Sardines, résultat 2020 zéro, la reprise antérieure nous permet de mettre en fonctionnement plus 124 236 €.

Sur l'investissement, sur ce même budget, le résultat de l'exercice est à -32 593, avec la reprise antérieure, on doit réimputer -48 606 € sur le budget annexe investissement dans la zone des Sardines.

La zone d'activités de la Tour Ouest, résultat 2020 zéro, antérieur 127 473 €.

Sur l'investissement de ce même budget -3 084 € en 2020, avec la reprise antérieure, on doit reprendre en investissement -174 028 €.

Sur le pôle industriel de La Poudrerie, résultat 2020 -20 000 €, avec la reprise antérieure sur le fonctionnement, on est à 1 052 204.

En investissement sur ce même budget, résultat 2020 -125 129 €, avec les reprises antérieures, on doit reprendre -1 194 115 €.

Sur la zone de Cablanc, résultat de fonctionnement zéro, reprise antérieure nous permet de reprendre 257 839 €.

En investissement, sur l'exercice 2020, -60 319, avec les reprises antérieures, on reprendra -887 567 €.

Sur les Galinoux, 9 768 € de fonctionnement et on reprend 99 052 € en fonctionnement.

Sur l'investissement, -3 884 €, avec la reprise antérieure, on reprendra -26 515 €.

Sur le dernier, zone d'activités de Lanxade, résultat de l'exercice 95 244 € en fonctionnement, avec les reprises antérieures, on reprendra 65 059 €.

Et sur l'investissement, résultat 2020 -177 498 €, avec la reprise antérieure, on est à -44 838 € pour ce budget annexe.

Si je continue à balayer les budgets annexes, le SPANC, vous l'avez au tableau, résultat 2020 -13 711 €, avec la reprise antérieure, on reprendra sur le BP 2021 -86 852 €.

En investissement, résultat zéro, avec la reprise, on reprendra 17 768 € sur le budget annexe du SPANC.

Le budget annexe des transports urbains, l'exercice 2020 fait apparaître en fonctionnement un résultat négatif de -16 240 €, avec la reprise antérieure, nous reprendrons sur le BP 2021 -27 358 €.

En investissement, résultat de l'exercice 2020 -108 690 €, avec la reprise antérieure, on reprendra 293 529 €.

Sur le budget du parc Aqualudique, fonctionnement 2020 -27 549 €, et on va reprendre sur l'exercice 2021 -47 086 € sur le fonctionnement.

En investissement, résultat positif 217 232 € et on va reprendre pour créer le budget 2021, - 388 144 €.

Sur le budget annexe de l'eau, en DSP assujetti à la TVA, vous avez un résultat de 2020, qui fait apparaître un résultat de 282 458 en fonctionnement, avec l'antériorité, on va reprendre 621 313 €.

Sur l'investissement de ce même budget, c'est l'ex-SIEDEL pour ceux le connaissent, les 6 communes du SIEDEL, en investissement, on est à -293 032 € sur 2020, avec les reprises antérieures, on va reprendre 1 275 394 €.

Sur le budget annexe DSP, c'était le budget qui concernait la commune de Gardonne, il n'y a pas eu d'écritures en 2020 sur ce budget, donc vous avez tout à zéro en fonctionnement et en investissement.

Sur le budget annexe assainissement assujetti à la TVA en DSP, on a un résultat en fonctionnement de 125 089 €, avec les reprises antérieures, on va reprendre 336 021 € pour l'exercice budgétaire 2021.

En investissement, on est à -50 857 €, avec les résultats antérieurs, on reprend 470 887 € pour le budget 2021.

Sur l'assainissement en DSP, en fonctionnement un résultat positif de 1 846 269 €, les reprises sont à zéro, donc on reprendra 429 763 €.

Sur l'investissement, on est à -1 554 269 et donc en reprise on prendra ce même chiffre.

Budget annexe assainissement en régie en TVA, donc on est en résultat fonctionnement 1 394 963 et en reprise, on remet 1 188 622 €.

Sur l'investissement, donc -905 800 € et on reprendra ce même montant pour l'exercice budgétaire 2021.

Sur le budget annexe assainissement en régie, on est avec un résultat en fonctionnement à 265 585 € et donc on va reprendre ce même montant pour le budget 2021.

En investissement, à l'identique, on a un résultat positif de 9 829 € que l'on reprend en prévision de l'exercice budgétaire 2021.

Voilà Président sur l'affectation des résultats, j'ai essayé d'être le plus concis possible. Je vous propose de le passer au vote ou s'il y a des commentaires par rapport à ces chiffres que je viens de vous dire. Est-ce qu'il y a des questions ?

Donc je vous propose de le passer au vote au niveau de l'affectation de ces résultats,

Est-ce que quelqu'un s'abstient ? 1 abstention.

Est-ce que quelqu'un est contre ?

Je vous remercie, **adopté à la majorité.**

DELIBERATION ET VOTE

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux dispositions des instructions comptables M 14 (budget principal et budgets annexes), M 49 (budgets annexes assainissement), et M 43 (budget annexe transports urbains), les résultats sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Ainsi, le Conseil Communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement et la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) ;
- Le solde disponible pouvant être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le Conseil Communautaire inscrit également au budget la prévision d'affectation. Les déficits et excédents de fonctionnement ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement font aussi l'objet d'une reprise.

1 – Budget principal

Le projet de compte administratif qui sera présenté au Conseil Communautaire en avril, fait apparaître un excédent prévisionnel de fonctionnement de 4 245 095.12 €.

	Budget Principal
Résultat de l'exercice 2020	4 245 095.12 €
Résultat antérieur reporté	5 299 241.95 €
Résultat à affecter	9 544 337.07 €
Résultat d'investissement 2020	2 315 630.45 €
Résultat d'investissement reporté	-2 791 910.77 €
Solde des restes à réaliser 2020	-2 129 003.77 €
Besoin de financement de la section	-2 605 284.09 €
Résultat antérieur reporté 2021	6 939 052.98 €

Conformément à l'instruction M 14, le résultat de la section de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde éventuel pouvant être conservé en fonctionnement.

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement « cumulé » de l'année 2020, de 9 544 337.07 € :

- en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2021 pour 2 605 284.09 €
- et en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 6 939 052.98 €.

2 – Budgets annexes Zones d'Activités Economiques (Z.A.E.)

- **Z.A.E de Bouniaques :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget annexe de la Z.A.E. de Bouniaques présente un résultat déficitaire de -1 410.00 € et la section d'investissement présente un déficit de 39 099.17 €.

Soit un résultat cumulé de + 7 662.26 € à reporter en section de fonctionnement, et
- 90 102.12 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E des Sardines :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget annexe de la Z.A.E. des Sardines présente un résultat nul pour la section de fonctionnement et la section d'investissement présente un déficit de -32 593.64 €.

Soit un résultat cumulé de + 124 236.42 € à reporter en section de fonctionnement, et
- 8 606.83 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de la Tour Ouest :**

L'exercice 2020 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de - 3 084.00 €.

Soit un résultat cumulé de + 127 473.16 € à reporter en section de fonctionnement, et
- 74 028.25 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E du Pôle Industriel de la Poudrerie :**

L'exercice 2020 de ce budget annexe présente un résultat déficitaire de -20 000.00 € en section de fonctionnement et la section d'investissement fait apparaître un résultat déficitaire de -125 129.67 €

Soit un résultat cumulé de +1 052 204.38 € à reporter en section de fonctionnement et
-1 194 115.96 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de Cablanc :**

L'exercice 2020 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un déficit de clôture de - 60 319.37 €.

Soit un résultat cumulé de +257 839.53 € à reporter en section de fonctionnement, et
- 887 567.88 € à reprendre en section d'investissement sur 2021.

- **Z.A.E des Galinoux :**

L'exercice 2020 de ce budget annexe présente un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 9 768.44 € et la section d'investissement présente un déficit de - 3 884.28 €.

Soit un résultat cumulé de +99 052.80 € à reporter en section de fonctionnement, et
- 26 515.39 € à reprendre en section d'investissement.

• **Z.A.E de Lanxade :**

L'exercice 2020 de ce budget annexe présente un résultat excédentaire de +95 244.44 € en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de -177 498.86 €.

Soit un résultat cumulé de +65 059.93 € à reporter en section de fonctionnement, et de -244 838.03 € à reprendre en section d'investissement sur le budget 2021.

3 – Budget annexe Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de -13 711.78 €, et la section d'investissement présente un résultat nul.

Soit un résultat cumulé de -86 852.39 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de +17 768.57 €.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2021.

4 – Budget annexe Transports Urbains :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de ce budget annexe est déficitaire de -16 240.59 € et la section d'investissement présente un déficit de 108 690.69 €.

Soit un résultat cumulé de -27 358.94 € à reporter en section de fonctionnement, et +293 529.26 € à reprendre en section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2021.

5 – Budget annexe Parc Aqualudique :

L'exercice 2020 de ce budget annexe présente un résultat déficitaire de -27 549.67 € en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un excédent de 217 232.42 €.

Soit un résultat cumulé de -47 086.71 € à reporter en section de fonctionnement, et - 388 144.11 € à reprendre en section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2021.

6 – Budget annexe Eau – D.S.P. – T.V.A.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de +282 458.00 €, et la section d'investissement présente un déficit de -293 032.11 €.

Soit un résultat cumulé de +621 313.62 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de 1 275 394.84 €.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2021.

7 – Budget annexe Eau – D.S.P.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 fait apparaître un résultat de clôture nul en fonctionnement et investissement (aucune écriture passée en 2020).

Pour ce budget, aucune reprise de résultat cumulé ne sera effective sur 2021.

8 – Budget annexe Assainissement – D.S.P. – T.V.A.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de +125 089.59 €, et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de -50 857.60 €.

Soit un résultat cumulé de +336 021.28 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de 470 887.44 €.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2021.

9 – Budget annexe Assainissement – D.S.P.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de 1 846 269.91 €, et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de -1 554 269.32 €

Pour ce budget, le besoin de financement de la section d'investissement s'élevant à 1 416 536.88 €, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2020, de 1 846 269.91 € en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2020 pour 1 416 536.88 €, et 429 733.03 € au compte 002 en recettes de fonctionnement.

10 – Budget annexe Assainissement – Régie – T.V.A.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de +1 394 963.16 €, et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de -905 800.69 €.

Pour ce budget, le besoin de financement de la section d'investissement s'élevant à 206 340.48 €, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2020, de 1 394 963.16 € en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2020 pour 206 340.48 €, et 1 188 622.68 € au compte 002 en recettes de fonctionnement.

11 – Budget annexe Assainissement – Régie

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de +265 585.17 €, et la section d'investissement présente un résultat excédentaire de +9 829.17 €.

Pour ce budget, le besoin de financement de la section d'investissement s'élevant à 186 287.51 €, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2020, de 265 585.17 € en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2020 pour 186 287.51 €, et 79 297.66 € au compte 002 en recettes de fonctionnement.

PROPOSITION :

Au regard de ces éléments, les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur les affectations des résultats de l'exercice 2020 des différents budgets de la communauté tels que ci-dessus détaillés.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour, 2 abstentions.

Budget Principal et budget annexes – Adoption du budget primitif 2021

D 2021 – 014

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Je continue Président. Le deuxième point, c'est la création, la proposition des budgets 2021. Donc on balaye d'abord le budget principal et après on passera sur les budgets annexes.

L'équilibre du budget principal s'établit à 67 718 551 avec 47 185 554 pour le fonctionnement et 20 532 997 pour la section d'investissement. Après, vous avez la représentation de l'intégralité du budget au niveau des dépenses de fonctionnement sous

forme de camembert en proportion, en pourcentage. Vous avez le détail des dépenses de fonctionnement à hauteur donc de 47 185 554, je vous l'ai dit en préambule, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 38 179 792 puisque finalement, vous avez le virement à la section d'investissement et les opérations d'ordre entre sections qui sont des dépenses d'amortissement, qui ne sont pas des dépenses réelles. C'est ce qui explique le différentiel entre les 38 millions de dépenses réelles et les 47 millions du budget global.

On passe en revue chaque ligne de ces chapitres de dépenses de fonctionnement. Sur le chapitre 011, 6 704 616 €, donc on a une prévision en hausse par rapport à 2020, ce qui est dû à l'impact de la crise Covid, de la fourniture des menus bio dans les crèches, du fonctionnement du nouveau centre de loisirs de Cours-de-Pile en année pleine et après, une prévision de la hausse des coûts des carburants, des fluides, ainsi que des assurances. Pour mémoire, en 2020 sur ce chapitre 011, on était à 6 105 000 €.

Sur le 012, les charges de personnel, 15 803 166 €, on était à 16 031 000 € l'année dernière. Là, on a donc les effets de l'application du protocole relatif au parcours professionnel, le PPCR, et donc le transfert lié à certaines prestations extérieures qui seront plutôt inscrites sur le chapitre 011, ce qui justifie une baisse de ce chapitre 012.

Sur le chapitre 14, atténuation de produits, 3 107 445 ; donc il s'agit des attributions de compensation pour 1 789 634 et la dotation de solidarité communautaire, le Président en parlait tout à l'heure en préambule, et on retrouve aussi la ligne relative au reversement du FNGIR, puisque l'Agglo est contributrice à hauteur de 857 811 €. Les dépenses prévues, ça c'est le matelas de protection à hauteur de 950 000 €.

Le chapitre 023, le virement à la section d'investissement, donc 5 505 762 €, c'est ce qui permet par différence des recettes et des dépenses, le différentiel nous permet de virer d'un tel montant à la section d'investissement. Les opérations d'ordre entre sections 3 500 000, donc il s'agit de dotations aux amortissements pour les immobilisations.

Sur le chapitre 65, autres charges de gestion courante, 10 721 875 €, donc on retrouve là le SMD3, pour mémoire, 5,3 millions au SMD3, le SMAD autour de 850 000 € et les subventions aux associations et aux entreprises 695 000 € sont budgétées et la prise en charge éventuellement des déficits des budgets annexes à hauteur de 1 859 000.

Les charges financières 733 500 €, donc là ce sont les intérêts d'emprunt contractés à ce jour.

Le chapitre 67, les charges exceptionnelles 159 190 €. On va retrouver là 7 440 € pour la bourse des prix, 10 000 € pour des charges exceptionnelles, 30 000 € provisionnés éventuellement sur des problèmes liés aux travaux que pourraient engendrer la Communauté de Communes, 50 000 € pour l'intéressement du cabinet qui nous accompagne dans les optimisations des bases fiscales.

Donc, ça c'était pour les grandes lignes des dépenses, en face on passe aux recettes de fonctionnement, là aussi sous forme de camembert et en pourcentage.

Les recettes de fonctionnement réelles s'élèvent à 39 370 502 en haut, alors que le total général forcément est à l'équilibre avec les dépenses à hauteur de 47 185 554. Le différentiel, c'est l'excédent antérieur reporté de fonctionnement, c'est ces 6 939 000 qu'on trouve sur le compte 002 qui font la différence entre les 39 millions et les 47 millions.

Sur les recettes de fonctionnement, le chapitre 02, les résultats de fonctionnement reportés 6,9 millions, on l'a vu tout à l'heure, en préambule du premier point.

Le chapitre 13, atténuation des charges 100 000 € sont prévus, ce sont des remboursements prévus de sécurité sociale sur les risques liés au personnel.

Le chapitre 42, les opérations d'ordre entre sections, 876 000 €, ce sont les amortissements des subventions d'investissement perçus par la CAB et l'intégration des travaux qui sont réalisés par la CAB, intégrés au FCTVA à hauteur 450 000 €.

Sur le chapitre 10, produits des services, 3 338 430 €, ce sont des recettes liées aux règlements par les familles, les crèches, les centres de loisirs, le centre culturel, la piscine ; le remboursement des salaires des budgets annexes, du SPANC, du parc Aqualudique, des budgets de l'eau, de l'assainissement, des transports urbains vers le budget principal à hauteur de 1 625 000 ; le remboursement des salaires de l'école de musique 292 000 € ; et les refacturations effectuées aux communes qui sont arrêtées par la CLECT autour de 110 000 €. 715 651 € inscrits pour la compétence transport scolaire, qui seraient transférés sur le budget annexe des transports urbains.

Sur les impôts et taxes, le chapitre 73, 27 203 098 € projetés. Au niveau des attributions de compensation, 1 191 275, c'est-à-dire qu'il y a des communes qui payent à la CAB, des communes qui reçoivent, là on est sur les recettes, c'est pour les communes qui contribuent au niveau de la CLECT. Sur la Taxe d'Habitation, 649 095 €, c'est le solde de Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires, il n'y a plus du tout de TH pour les habitations principales. La fraction du produit de TVA 6 244 964 €, ça c'est donné par les services de l'État ; le foncier bâti, on est à 1 800 072 €, cette recette a été bâtie avec la prévision du taux à 2.5, comme on en avait parlé Président en Bureau Communautaire ; le foncier non bâti à hauteur de 70 542,50 ; la CFE 4 932 986 ; la CVAE 2 453 154 ; la TASCOM 1 242 000 ; l'IFER 182 436 ; la TEOM à hauteur de 8 377 000 pour la collecte et le traitement de toutes les communes ; la GEMAPI, on prévoit une recette de 226 695 € et le fonds de péréquation des ressources, 727 253 ; et la taxe de séjour, on a mis un chiffre rond de 100 000 €.

Sur le chapitre 74, dotations et participations 8 525 474 €, là vous avez le détail, sur la dotation d'interco 2 285 000 ; la dotation de compensation des EPCI 2 734 547 ; sur les autres organismes, on escompte une recette de 2 548 985, notamment sur des organismes comme la CAF ou la MSA pour financer certains services communautaires ; la dotation de compensation sur la réforme de TP 134 487 € ; la participation d'autres collectivités au fonctionnement de la CAB, l'Etat pour 97 571 €, la Région 139 880 €, le Conseil Départemental 89 000 € et 137 870 € sont aussi prévus pour les conventions passées entre la CAB et les autres interco, notamment dans les compétences GEMAPI, le PGB et la Maison de l'Emploi.

Sur le chapitre 75 autres produits de gestion courante, on a les revenus des immeubles à hauteur de 131 000 € et les produits divers pour 2 500 €.

Les produits exceptionnels 70 000 € en bas du slide, c'est les remboursements d'assurance éventuellement programmés. Voilà pour les recettes.

Ensuite, on va passer à la section d'investissement sous forme de camembert là aussi.

Sur le budget principal, les dépenses d'investissement à hauteur de 20 532 997. Donc tout d'abord, les restes à réaliser en dépenses pour 4 150 016. Alors vous avez le détail de tout ce qu'il reste à réaliser qui avait été budgété sur 2020 mais qui n'ont pas été actés en termes de dépenses. Les fonds de concours aux communes, il reste 1 074 000 à sortir ; Quai Cyrano 160 000 ; le centre de loisirs de Cours-de-Pile 355 996 € encore à régler ; la réalisation de la légumerie sur l'exercice 2020 donc 247 533 € ; matériels roulants, ce sont des factures qui ne sont pas encore reçues, 145 849 € et des travaux de voirie, là aussi, d'une facturation retardataire, 321 488 €, je ne vous ai pas cité toute la page des restes à réaliser pour 4 millions.

Sur les opérations nouvelles, 1 449 700 €, ça ce sont des dépenses qui avaient été débattues dans la PPI, qu'on vous a présentées au niveau du Bureau Communautaire aussi, donc vous avez à peu près l'intégralité de ce qu'on a prévu en termes de dépenses. La GEMAPI donc 330 000 € ; le fonds de concours, vous les avez ; le règlement intervention économique, le Président en parlait en préambule, 300 000 € de budgétés ; matériels informatiques et mobiliers ça c'est pour la CAB ; centre évènementiel 70 000 € ;

la restructuration du centre de loisirs de Toutifaut à hauteur de 350 000 budgétés ; la légumerie de l'Escat 1 800 000, la piste d'athlétisme, le Président vous le disait, 1 580 000 ; l'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire à Creysse 440 000 ; le point de regroupement des collectes des ordures ménagères 400 000 € ont été provisionnés ; véhicules et matériels roulants, voie verte 810 000 € ; voirie infrastructure 2 millions d'euros ; aire de covoiturage à Lembras 200 000 € en extension pour permettre aux poids lourds de stationner décevement ; et les travaux sur les bâtiments communautaires à hauteur de 400 000 €. Voilà ce qui est prévu, au niveau des dépenses d'investissement.

Donc après, la PPI, je ne sais pas si vous voulez la regarder, ça avait été présenté déjà maintes fois, c'est le résumé de ce que je viens de vous dire pour atteindre ces 11 500 000 € de dépenses d'investissement. Donc voilà sur le budget à proprement parler. Le chapitre 01, les résultats d'investissement reportés 476 280 ; dépenses imprévues, là aussi c'est un petit matelas 450 000 € ; opérations d'ordre entre sections 876 000 €, ce sont les amortissements des subventions ainsi que des travaux en régie pour les intégrer au niveau du FCTVA ; subventions d'investissement 814 000 € ; provisions pour les déficits des budgets annexes 450 000 € ; reversement des subventions restant à percevoir arrêtées par la CLECT dans le cadre du transfert de la Maison de Santé de Creysse.

Sur les remboursements d'emprunts, donc là on est en capital à hauteur de 2 162 000 € ; participations et créances rattachées, au chapitre 26, 155 000 €, ce sont les participations au capital des sociétés d'économie mixte telles que celles de Quai Cyrano et de l'abattoir de Bergerac.

Les recettes d'investissement, un total à hauteur de 20 838 609 € avec le 021, le virement de la section de fonctionnement, ce que je vous disais tout à l'heure, le différentiel entre les dépenses et les recettes de fonctionnement vient ici abonder la section de fonctionnement à hauteur de 5 505 762 €. Sur les recettes d'investissement, la première ligne sur les emprunts et les dettes ; restes à réaliser en recettes 2 021 012 €. Donc là on a du FCTVA du dernier trimestre de l'exercice précédent 360 888 € escomptés ; les subventions reçues, donc 1 620 608 € ; les opérations pour compte de tiers 39 516 € sur la Maison de la Santé à Creysse ; les produits de cession, donc les Maisons à l'Escat à hauteur de 530 000 €. Sur les dotations et réserves, donc 4 908 000 € ; affectation du résultat de fonctionnement 2020 en réserve, on l'a vu tout à l'heure au point 1, les 2 605 284 € et le FCTVA 2020, 1 202 860 €.

Sur les subventions d'investissement prévues 2 443 494 €, on va retrouver pour la Voie Verte 450 000 €, Quai Cyrano 80 000 €, la Maison de Santé de Creysse 194 000 €, la GEMAPI en recette 159 494 €, pour la légumerie sur les investissements 2021 sont attendus 600 000 €, la piste d'athlétisme, une recette de subventions de 760 000 € est attendue, 150 000 € attendus aussi pour la restructuration du centre de loisirs de Toutifaut. Sur le chapitre 21, le virement à la section de fonctionnement, donc qui arrive en section d'investissement 5,5 millions. Les emprunts et les dettes, là le budget 2021 ferait appel à un emprunt de 2 464 583 €, le Président en a parlé tout à l'heure, on est resté dans les clous qu'on s'était fixés en Bureau Communautaire il y a un mois de cela. Les produits de cession d'immobilisations 780 000 € sont attendus, 280 000 € prévus pour la revente des 2 étages acquis dans un immeuble situé à Bergerac au marché couvert ; 500 000 € aussi inscrits pour la revente à la ville de Bergerac de l'immeuble de la Périgourdine qui a fait l'objet d'un échange avec un bâtiment situé à l'Escat et les amortissements sont provisionnés à hauteur de 3 500 000 €. Voilà Président pour le budget principal, ce que je pouvais dire.

Je continue tant que j'ai la parole sur les budgets annexes.

Les budgets annexes, zone d'activités économiques sur le premier, sur le budget annexe de la Tour Ouest, 40 000 € de travaux sont prévus pour réaliser une raquette, 4 000 € d'études sont prévus pour réaliser les accès et la desserte des lots restants.

Après, sur la zone d'activités des Sardines, des travaux relatifs à l'implantation éventuelle de la nouvelle caserne feront l'objet d'une DM, intégrant le montant exact de la dépense, ainsi que l'emprunt à contracter pour le financement. La vente de 3 lots devrait être finalisée en 2021, ce qui nous amènerait une recette de 352 860 €.

Sur le budget annexe du pôle industriel de la Poudrerie, en 2021, 5 000 € d'études sont prévus ; 200 000 € de travaux afin de déplacer les réseaux ; l'acquisition des terrains à la Société Bio-Inox et leur rétrocession à VSB Industries était inscrite à l'équilibre en dépenses et en recettes pour 128 377 €, c'est une délibération qu'on avait prise ensemble en septembre 2019, compte tenu du décalage des actes, l'acquisition des terrains a été réalisée en 2020 et la revente est prévue début 2021.

Ensuite, j'ai Cablanc. A ce jour 1 000 € sont prévus en 2021 pour la réalisation d'études techniques et 5 000 € pour les travaux. 4 lots devraient être cédés en courant d'exercice pour une recette de 132 498 €.

Sur Lanxade pour 2021, 5 000 € d'études inscrits ; 20 000 € de travaux devraient être lancés pour finaliser les accès et les réseaux électriques. Il y a une discussion qui est déjà engagée depuis quelques temps, sur la nécessité de réaliser un giratoire sur la route départementale, ce qui nécessiterait l'acquisition d'une parcelle de terrain et des travaux supplémentaires qui sont estimés à 352 500 €. Ces opérations seraient financées par l'octroi de subventions, Etat et Région, et par le produit de la vente de 3 lots qui nous ramènerait 68 847 € de recettes, et un lot avait été cédé aussi fin d'année 2020 pour 31 035 € de recettes sur ce budget annexe.

La zone d'activités des Galinoux, cet ensemble immobilier représente une surface totale de 19 000 m², qui comprend deux bâtiments industriels et à ce jour, le site accueille une entreprise de conception électrique dans les bâtiments, ce qui nous ramène un loyer de 59 600 €. En 2021, 6 000 € d'études et 50 492 € de travaux sont prévus en investissement, les dépenses de fonctionnement s'élevant à 70 000 € pour l'entretien courant et les taxes foncières notamment des bâtiments. La vente de 2 terrains est prévue en 2021, ce qui nous ramènerait une recette de 15 650 €.

Donc j'en ai fini pour les budgets annexes des zones d'activités économiques.

Budget annexe des TUB, transports urbains, en 2021, 275 000 € seraient prévus en investissement pour l'acquisition de 2 minibus, entre autres, à hauteur de 145 000 € ; l'acquisition de matériel pour le service 15 000 € ; des travaux pour les locaux de service à l'Escat 35 000 € ; et des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus pour 50 000 €. Les dépenses de fonctionnement, vous les avez devant vous, les charges à caractère général 236 000 € ; le marché pour le transport scolaire 1 124 000 € ; charges de personnel 665 000 € ; intérêts de la dette et dotation aux amortissements à hauteur de 132 786 €.

En face, des recettes de fonctionnement, donc la vente de billets 33 000 € ; les abonnements pour le transport scolaire 58 000 € ; la participation des communes 10 000 € ; le produit du versement mobilité 820 000 € au taux de 0,3 ; le reversement de la Région 715 650 € ; et des subventions d'exploitation attendues à hauteur de 33 000 €.

Le budget annexe de l'assainissement non collectif, c'est un service industriel et commercial donc les dépenses doivent être équilibrées par les redevances acquittées par les bénéficiaires du service. Les dépenses, c'est le paiement des contrôles au prestataire de service 131 048 € et les charges de personnel 40 000 €. Les recettes, c'est la facturation aux usagers des prestations de contrôle 190 000 € et une subvention du budget principal à hauteur de 77 200 € pour équilibrer les dépenses et les recettes.

Sur le budget annexe du parc Aqualudique, les principaux postes de dépense en 2021 seront les suivants : le paiement des intérêts de la dette 90 000 € ; l'assurance dommage-ouvrage du bâtiment 150 000 € ; 235 000 € pour les fluides et les frais de personnel sont évalués à 780 000 €.

En investissement, divers aménagements sont prévus pour 11 000 € ; les restes à réaliser en investissement 388 144 € ; et le remboursement du capital devrait se situer aux alentours de 185 000 €.

Les recettes sont essentiellement constituées en fonctionnement 153 000 € et en investissement par des subventions restant à percevoir à hauteur de 896 439 € et une subvention du BP viendra alimenter la section fonctionnement pour couvrir le déficit du fonctionnement constaté, on estime à peu près 1 106 000 ou 110 000 euros nécessaires pour équilibrer ce budget annexe du Parc Aqualudique en prévisionnel.

Budget annexe eau en Délégation de Service Public assujetti à la TVA, ce sont les communes qui sont sous l'ancien régime du SIEDEL. Donc dépenses, charges à caractère général 31 000 € ; charges de personnel 72 000 € ; autres charges de gestion courante 10 000 € ; dotations aux amortissements 180 000 € et les intérêts de la dette.

Les recettes, facturation aux usagers 450 000 € et l'amortissement des subventions 40 000 €.

Sur la prévision des travaux, en investissement 40 000 € sur l'amortissement des subventions, acquisition du matériel de bureau et informatique, et 500 000 € pour des travaux sont ouverts. Ces investissements seront financés par de l'autofinancement et par un virement de la section de fonctionnement et par les amortissements.

Le budget annexe eau DSP, ça c'est le budget annexe qui a concerné la commune de Gardonne, donc il n'y avait pas d'écritures en 2020, on n'a pas affecté de résultat. Par contre, le budget n'est pas clôturé, on verra si on le clôturera courant 2021, toujours est-il que comme il n'est pas clôturé, il est nécessaire d'inscrire quelques crédits. Voilà pourquoi on vous proposera d'écrire en investissement 20 300 € pour l'entretien du réseau, et éventuellement le remboursement du capital se situe autour de 35 000 €. Ces investissements sont financés par de l'autofinancement et du produit du FCTVA et par un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 20 250 € et par le biais d'amortissements qui sont évalués à 28 800 €.

Budget annexe, toujours l'assainissement, la DSP assujettie à TVA, sur l'ex-SIEDEL, donc vous avez les dépenses et les recettes. En investissement, 1 000 € sont ouverts pour l'acquisition de parcelles ; 1 000 € pour l'entretien du réseau ; 2 000 € pour du matériel de bureau et 913 000 pour des travaux. Le remboursement du capital se situe à hauteur de 200 000 €. Ces investissements sont financés par un virement de la section fonctionnement à hauteur de 402 421 € et par des amortissements à hauteur de 98 000 €.

Le budget assainissement Délégation de Service Public, ça concerne la commune de Bergerac. Vous avez les dépenses et les recettes prévisionnelles. En investissement, 121 500 € sont ouverts pour des frais d'études ; 5 000 € pour du mobilier, du matériel de bureau et d'informatique ; 1 890 000 € pour des travaux, dont le renouvellement de la rue Michelet et rue Jean Leydier à hauteur de 457 000 €, la reconfiguration des ouvrages du secteur Sud-Ouest 545 000 € et la reconfiguration du réseau rue Fustel de Coulanges 872 000 € ; et le remboursement du capital se situant autour de 535 000 €. Ces investissements seront financés par de l'autofinancement, par un virement de la section de fonctionnement et par des amortissements qui sont évalués à 650 700 €.

Budget annexe assainissement toujours, régie, assujetti à la TVA, je vous fais grâce de la lecture des dépenses et des recettes. En investissement, 95 000 € sont ouverts pour des frais d'études et de logiciels ; 4 000 € pour des acquisitions de parcelles et du matériel et 850 507 € pour des travaux, notamment la réhabilitation au PRA sur Creysse pour

225 000 €, la troisième tranche de travaux au Servenier à Lembras pour 297 000 €, l'extension de réseaux sur le secteur de la Fontaine à Saint-Laurent-des-Vignes 180 000 €, et le remboursement du capital se situe à 740 000 €. Ces investissements sont financés par un virement de la section de fonctionnement 1 372 134 € et des subventions et par des amortissements.

Budget annexe assainissement qui est en régie, c'est un groupement, ça représente 6 communes. En investissement 25 000 € sont ouverts pour du matériel, 638 000 € pour des travaux, extension du réseau du château d'eau 30 000 € et la première tranche de rénovation de la station d'épuration de Sigoulès-et-Flaugeac à hauteur de 608 000 €. En 2020, le remboursement du capital s'élèvera à 146 000 €. Ces investissements seront financés par de l'autofinancement, du produit du FCTVA, un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 100 512 € et par des amortissements 117 338 €.

Voilà Président, j'ai fait à peu près le tour de ces budgets, j'espère ne pas en avoir trop oubliés.

M. le Président : Merci Jean-Jacques,

M. Chapellet : Et de ne pas avoir endormi trop de monde.

M. le Président : On ne peut pas faire moins, la parole vous est donnée, si vous avez des interventions ou des questions ? Madame Tégorizo pour débiter.

Mme Tégorizo : Bonsoir à tous. Dans un premier temps, je m'étonne que sur un sujet aussi sensible que le budget, on ait été privés d'un Bureau Communautaire. Alors apparemment, on m'a dit qu'il y avait des cas contacts ; aujourd'hui, il y a des visios et je pense que c'était important que se tienne une réunion préparatoire, c'est quand même un budget, on ne parle pas de petit porte-monnaie. Alors peut-être que les retours défavorables qu'a suscité le dernier Conseil Communautaire vous ont encouragé à ne pas tenir cette réunion préparatoire, car ça n'aura échappé à personne, la hausse de la fiscalité est loin de faire l'unanimité au sein de la population. Vos éléments de langage n'ont en effet pas réussi à convaincre, les gens ne sont pas dupes, multiplier par 5 le taux sur le foncier bâti, c'est bien une hausse d'impôt et non une compensation. Quoi qu'il en soit, je ne vais pas refaire le débat, tout le monde sait ce que je pense de vos choix et de vos orientations sur ce budget. Cependant, j'ai plusieurs interrogations. D'abord sur les contrats de prestations de services qui passent de 988 000 € à 1,5 million. Quelle est cette augmentation ? Concernant les honoraires, nous étions sur 81 000 €, aujourd'hui, on a plus de 135 000 €. Sur le 65, à la ligne des contributions, on note une forte hausse de plus de 600 000 €, alors là-dedans, je note les 850 000 € dédiés au SMAD, et là je m'interroge sur la pertinence de cette enveloppe, dans le contexte qu'on connaît, un aéroport à l'arrêt, le Brexit et une urgence environnementale qui nous pousse à réfléchir à de nouveaux modes de déplacement.

Puis, à la ligne suivante, il y a les contributions obligatoires qui diminuent de moitié, donc qu'est-ce que c'est ? Pourquoi ?

Et puis, il y a la taxe de séjour, vous prévoyez une hausse de 40 000 €, là encore en pleine période Covid, je vous trouve un peu large.

Et puis je vais prêcher pour ma délégation, lors d'une précédente réunion, on en avait parlé, je vous évoquais le souhait des agents des bibliothèques d'instaurer la gratuité pour tous les usagers, parce que les agents au quotidien sont sur le terrain et ont remarqué que l'adhésion de 7 €, c'était un vrai frein pour l'accessibilité de plein de ménages. Pour rappel à la mise en place de cette gratuité, c'est une perte de recettes de 12 000 €, donc autant vous dire que par rapport aux millions d'un centre événementiel ou les 850 000 du SMAD, c'est un peu peanuts et la période que l'on vit aujourd'hui, nous prouve à quel point l'accès à la culture est aujourd'hui essentiel. Ce serait de la part du Conseil Communautaire un signe fort, envoyé à toute la population, mais aussi aux agents qui mériteraient que leurs

voix soient un peu considérées sur ce point. Il faut y aller quand même à la médiathèque de Bergerac notamment, il faut s'y rendre, il faut aller voir ce qu'il se passe. Ce sont des fuites au plafond, des radiateurs qui ne marchent pas, des WC qui ne fonctionnent pas, c'est du plâtre qui se décolle et de la moquette d'un autre temps, tachée, usée. Alors c'est vrai, il y a de moins en moins d'usagers, je comprends, mais il y a surtout un vrai mal-être au travail pour les agents et donc je me demande si, plutôt que d'une hausse de la fiscalité pour financer et pour investir sur des projets que vous dites structurants, ce n'est pas mon avis, mais pourquoi pas entretenir l'existant. Et j'ai l'impression que l'existant, il est en train de se dégrader et que tout le monde regarde ailleurs.

Quoi qu'il en soit dans ce budget, je ne vois nulle part inscrite cette proposition, donc j'imagine que ça a été écarté de fait, donc je me dis que peut-être, les discussions et les débats au sein de cette instance ne sont peut-être pas utiles. C'était mes interrogations.

M. le Président : D'autres interventions ? Monsieur Benfeddoul.

M. Benfeddoul : Merci Président, à mon tour, je prends la parole pour expliquer le sens de notre vote, mais avant, je tiens de rappeler que lors du dernier Conseil Municipal, on avait demandé au Président un entretien pour discuter et échanger autour des projets d'investissement. Le Président nous a reçus très rapidement après ce Conseil Communautaire, et c'était un temps d'échange et on a pu discuter sur plusieurs sujets, notamment sur les projets d'investissement. Donc il y avait deux points qui nous paraissaient essentiels dans ce budget, surtout pour les investissements, d'abord la médiathèque. Je pense qu'aujourd'hui le territoire a besoin d'une grande médiathèque qui remplace celle d'aujourd'hui, parce qu'une médiathèque perchée au 4^{ème} étage avec deux petits ascenseurs, qui sont là pour et la médiathèque et la crèche et le Centre Municipal de Santé et le parking, aujourd'hui ne répond plus aux besoins de la population. Donc le Président nous a dit qu'il était d'accord avec nous pour construire une nouvelle médiathèque, mais il attend le choix du lieu qui doit être fait par la municipalité de Bergerac. Et le deuxième point, là aussi nous avons exprimé notre opposition, c'est sur le centre événementiel, et là aussi, on a eu la discussion, le Président nous a expliqué l'intérêt de ce Centre et nous a dit que lors de l'étude qui est prévue pour cette année, d'ailleurs il y a un budget de 70 000 €, que lors de cette étude, il va prendre une décision sur l'intérêt de ce projet-là. Cela dit, nous sommes quand même contre ce projet parce que nous considérons que c'est un projet pharamineux, parce que nous considérons qu'il ne correspond pas aujourd'hui, il ne répond pas aux besoins de la population, donc nous demandons encore l'abandon simple de ce projet.

Donc ce soir, nous n'allons pas voter contre ce budget, ni contre la hausse de la fiscalité, parce que nous considérons que la Communauté d'Agglomération a besoin de recettes supplémentaires pour avoir la capacité d'investissement pour jouer son rôle de développement économique et touristique et pour l'attractivité du territoire, mais nous ne voterons pas non plus pour, parce que nous considérons qu'il y a un projet qui nous gêne et ce projet-là, il nous semble qu'il est inutile.

Donc ce soir nous allons nous abstenir et pour le budget et pour le vote de la fiscalité, voilà Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Monsieur Benfeddoul, d'autres prises de parole ? Monsieur Castaing, merci.

M. Castaing : Moi c'est plus une question au niveau de la gestion du SPANC, je n'arrive pas à comprendre pourquoi on est obligé toujours d'équilibrer ce service avec un apport depuis le budget principal, puisqu'il devrait être équilibré directement avec les factures payées par les usagers. Il y a peut-être une bonne raison à ça, mais je ne comprends pas.

M. le Président : Je vais commencer par la dernière, Monsieur Castaing, le budget du SPANC a une histoire et beaucoup d'inertie, ce sont souvent des problèmes de décalage

de facturation entre les visites qui sont en cours, à faire et leur facturation. On est parti de très loin parce que ce déficit dépassait les 80 000 €, donc là, il diminue d'année en année, donc on essaie avec l'entreprise prestataire de réduire ces retards. J'ai bon espoir que l'année prochaine on y arrive. C'est quelque chose, vous avez raison, qui est embêtant de traîner un déficit par normalement une prestation, qui doit s'équilibrer par le paiement des usagers.

Monsieur Benfeddoul, en effet, je vous remercie de bien avoir relaté le fait que j'ai tenu parole sur notre rencontre, je ne peux pas en dire autant par rapport à Madame Tégorizo parce qu'elle se plaint de ne pas avoir pu discuter du budget, je lui avais fait la même proposition, mais je n'ai toujours pas eu de réponse.

Mme Tégorizo : Parce que je ne l'ai pas eu peut-être.

M. le Président : J'avais déduit que ça ne l'intéressait peu et vu ses remarques, je pense que cet amateurisme en témoigne.

Mme Tégorizo : Non mais je rêve ! Je n'ai jamais eu d'invitation, je suis désolée...

M. le Président : Vous me coupez la parole, elle n'a pas la parole, vous me coupez la parole. Je ne vous ai pas interrompu Madame Tégorizo, vous ne parlez pas, ce n'est pas à votre tour de parler.

Mme Tégorizo : Mais ne faut pas sortir des bêtises !

M. le Président : Voilà, merci. Je vous ai laissé parler quand vous avez eu la parole, soyez respectueuse et laissez parler les gens quand ils l'ont.

Sur le centre évènementiel Monsieur Benfeddoul, comme vous l'avez rappelé, on va approfondir les études, essentiellement les investigations sur le financement, puisque je m'étais engagé auprès de vous à ne pas poursuivre ce projet si nous n'avions pas un taux de financement très important. Donc aujourd'hui, nous n'avons pas suffisamment de réponses pour engager ces travaux et, de toute façon, l'inertie nécessaire à la réflexion et à la mise en œuvre de ce projet sont toujours en cours, c'est pourquoi 70 000 € seulement sont inscrits cette année, mais sans aucun doute, nous serons amenés à en reparler dans les mois qui viennent. Et de toute façon, si d'aventure nous n'avions pas un taux de subvention excellent comme on l'avait présenté ici, nous serions amenés à revisiter notre décision.

Tous les deux, vous avez fait une erreur de langage que je considère une erreur de langage, il ne s'agit pas d'une augmentation de la fiscalité, il s'agit d'un transfert de la fiscalité. Quand on perd 1,6 million, que les habitants cotisent moins, ne cotisent pas à ce 1,6 million sur la Taxe d'Habitation et que, en effet, on fait un appel certes sur une taxe différente qui est le foncier bâti, de 1,4 million, je considère qu'on ne fait pas un transfert total de ce produit, puisqu'il manque 200 000 €. On ne va pas épiloguer, il s'agit bien d'un transfert de fiscalité et non pas d'une augmentation.

Sur le marché, sur la différence et la question que vous avez posée Madame Tégorizo, sur le premier aspect financier, il s'agit du marché des OM ; un avenant a été signé en cours d'année et le montant que vous avez évoqué correspond à ce marché des OM.

Ensuite, vous avez parlé de l'aéroport. L'aéroport, il est en sommeil certes, et on a bon espoir qu'à l'issue de la pandémie il reparte fort, puisque c'était d'ailleurs le cas l'été dernier et qu'il avait, pour le grand plaisir de nos restaurateurs et de nos structures touristiques dans le Bergeracois, permis de faire revenir de nombreux Britanniques sur notre territoire, puisque l'axe majeur de cet aéroport est tourné vers le Royaume-Uni et donc, nous espérons vraiment que cet aéroport redémarre dès le printemps, puisque d'ailleurs de nombreux projets de signatures pour des lignes nouvelles sont prévus pour l'Angleterre.

Sur la taxe de séjour, on a été prudent, on a prévu 100 000 €, alors que nous avions perçu 120 000 € l'année précédente, et puis je vous rappelle qu'on doit aussi tenir compte cette

année de la participation de Airbnb puisque les plateformes qui ne cotisaient pas jusque-là vont cotiser et participer à cette ressource.

Sur les médiathèques, je veux revenir un instant, vous insistez sur les toilettes des agents, elles ont été refaites Madame Tégorizo, elles ont été refaites les toilettes. Evidemment, ce bâtiment est ancien et c'est pour ça aussi, et comme l'a rappelé Monsieur Benfeddoul, il est au 4^{ème} étage, il ne correspond pas aujourd'hui à quelque chose de moderne et d'ambitieux sur notre territoire, je vous l'ai dit, et d'ailleurs c'est inscrit dans la programmation pluriannuelle d'investissement, nous souhaitons réaliser cette médiathèque sur Bergerac. Et c'est d'ailleurs inscrit de manière contractuelle avec la Région et l'Etat dans le projet cœur de ville, le contrat de redynamisation. Nous ne renonçons pas, il y a de l'inertie, laissez le temps à la nouvelle équipe bergeracoise, qui s'est installée il y a peu et avec des conditions difficiles, de trouver l'endroit approprié pour le faire et j'ai tout à fait confiance en l'équipe de Bergerac pour le trouver le plus rapidement possible.

Quant à la tarification, je suis assez d'accord avec vous sur le caractère social qu'on pourrait donner, un message qu'on pourrait envoyer aux utilisateurs de la médiathèque, mais je serais embêté que la famille Delmarès ne paie pas sa part à la médiathèque et à la bibliothèque. C'est pour ça que moi je vous proposerais plutôt que nous travaillions, et c'était d'ailleurs l'idée que nous avons évoquée en Bureau et que vous avez omis de nous présenter la dernière fois, plutôt de travailler sur le quotient familial. C'est-à-dire qu'aujourd'hui la gratuité peut-être, sans doute, pour les gens qui ont des revenus modestes et que les gens les plus aisés puissent participer comme il se doit, de toute façon il s'agit d'une somme modique, vous l'avez rappelé de 7 €, et ce serait vraiment gênant que ceux qui le peuvent, ne participent pas à hauteur de cette structure. C'est ce que je vous propose.

Ensuite, vous dites que vous ne voyez que vous ne voyez rien sur l'entretien de notre patrimoine et des bâtiments, vous avez mal lu, parce qu'il s'agit de 700 000 € qui ont été inscrits dans le budget d'investissement pour l'entretien des bâtiments. Et pour commencer, il y a un travail de gestation sur la restructuration du centre de loisirs de Toutifaut qui nous intéresse au plus haut point et on va s'y atteler dans les semaines qui viennent et Serge Pradier est bien au courant de ce dossier.

Donc voilà les réponses que je peux vous faire et je suis très embêté que vous n'ayez pas accepté de venir discuter avec moi comme je vous l'avais proposé.

Mme Tégorizo : Je ne veux pas passer non plus pour une menteuse, je n'ai pas reçu votre invitation. Alors je ne vous accuse pas, je ne l'ai pas reçue, est-ce que c'est dans les spams, en même temps, vous avez mon 06, n'hésitez pas !

M. le Président : Ecoutez, vous ne me courez pas après, moi non plus je ne vous court pas après, je vous ai invitée, ça suffit.

Mme Tégorizo : Non, non, clairement, on ne va pas se courir après.

M. le Président : On ne peut pas faire mieux, Monsieur Prioleaud.

M. Prioleaud : Merci Monsieur le Président. Sur la médiathèque, effectivement Bergerac travaille dessus depuis un petit moment, puisque déjà, sur le mandat précédent, ma collègue Laurence Rouan, qui était Vice-Présidente, notre collègue Alain Banquet, qui était son délégué, avaient travaillé sur ce sujet. Travaillé sur le lieu d'abord, puisque la volonté de la ville de Bergerac c'est de laisser cette médiathèque sur la ville de Bergerac et plutôt sur la place Gambetta, de façon à ce qu'il y ait également une animation culturelle sur le haut de la ville et en proximité du centre culturel qui est déjà propriété de la Communauté d'Agglomération. Ce travail, nous le menons également depuis notre arrivée, avec les discussions que nous avons, vous avez pu suivre dans la presse ou pour ceux qui suivent le Conseil Municipal de Bergerac, les discussions que nous avons en ce moment même

avec Monsieur Teulet, d'abord sur le bâtiment ancien hôtel des ventes sur la place Gambetta, c'est une première possibilité. Et donc il y a une discussion qui est enclenchée, Monsieur Teulet a accepté de vendre ce bien immobilier à la ville de Bergerac et les Domaines sont passés récemment de façon à évaluer ce bien immobilier.

Et puis, il y a un deuxième promoteur, Monsieur Amen, qui a également un bâtiment vétuste, sur la place Gambetta, qui est en face du Centre Culturel et sur lequel nous avons discuté avec lui. Il veut nous en proposer 600 000 € lorsque la ville lui avait vendu à 350 000 € à l'époque et donc nous proposons actuellement 350 000 € également pour l'acquérir. Celui-ci ne veut pas le lâcher à ce prix-là, nous allons certainement passer par une procédure d'expropriation, que ce soit pour la médiathèque ou pour autre chose, mais en tout cas, je ne peux pas laisser sur la place Gambetta un immeuble se délabrer comme celui-ci. Donc oui, il y a des possibilités pour la ville de Bergerac. Et puis, il y en a une autre, c'est à partir du centre culturel existant, nous avons le centre social Jean Moulin à l'arrière, qui va être démoli, puisqu'on va faire un nouveau centre social sur le quartier centre-ville de Bergerac, et donc peut-être qu'il y aurait des possibilités, que ce soit dessus ou sur l'arrière, donc il peut y avoir un travail de fond qui soit mené. Notre volonté, c'est de le laisser sur la Place Gambetta et, si on peut, sur des immeubles appartenant aujourd'hui à Monsieur Teulet et à Monsieur Amen, ça serait très bien. Le travail de concertation également, avec l'ensemble des élus d'abord ici en Conseil Communautaire et on le voit à travers la PPI, puisque dans le budget qui vous est soumis ce soir et dans le programme pluriannuel d'investissement, vous voyez bien que dans le cadre d'action cœur de ville, la médiathèque en fait partie, avec les études en 2022-2023 et une construction en 2024. Evidemment, si on peut le faire avant, on en sera que ravi et la ville de Bergerac prendra sa part à la construction et en tout cas au financement de cette future médiathèque, parce que c'est important qu'on puisse travailler tous ensemble.

Ensuite, sur l'intervention de Monsieur Benfeddoul, en un mois, vous avez changé d'avis, vous êtes encore une fois dans la contradiction, mais on a l'habitude en Conseil Municipal comme dans la Presse, il y a un mois, j'ai ici, puisque nous allons signer ce soir le compte-rendu de la séance précédente, vous disiez et j'ouvre les guillemets, ce sont vos propres propos « notre position est là, nous serons d'accord pour une augmentation d'impôts du moment que cette augmentation va à l'investissement du territoire et du moment que nos choix, nos propositions seront examinées par le Bureau. ». Vous avez dit effectivement que le Président vous a reçu et donc ça a bien été examiné, et ce soir, vous nous annoncez que vous allez vous abstenir sur ce vote. Effectivement, encore une contradiction en un mois.

Voilà ce que je souhaitais vous dire sur la médiathèque et sur le vote de certains de mes collègues de la ville, après un budget qui fait part largement au soutien à l'activité de notre territoire.

M. le Président : Merci Monsieur Prioleaud, je vais vous donner la parole Monsieur Benfeddoul, mais avant je veux présenter mes excuses à Madame Tégorizo, parce qu'en fait, elle n'a pas été invitée directement. On a invité Monsieur Frel qui devait vous faire passer le message et manifestement, il ne l'a pas fait, donc acceptez mes excuses sur ce point.

Mme Tégorizo : J'hésite !

M. le Président : Vous avez la parole Monsieur Benfeddoul.

M. Benfeddoul : Oui, je ne comprends pas encore la sortie du Maire de Bergerac, on n'est pas au Conseil Municipal, on est au Conseil Communautaire, donc je ne vois pas en quoi le Maire m'attaque. Je dis tout simplement, j'avais dit « on accepte l'augmentation de la fiscalité si nous sommes d'accord avec tous les investissements » ; on a été reçu par le Président, on a parlé du centre événementiel, on a demandé l'abandon, le Président nous

dit « il faut attendre », donc il n'y a pas de contradiction Monsieur le Maire, il y a tout simplement un choix d'investissement que nous ne partageons pas et donc ma position reste logique et cohérente.

M. le Président : Bien, d'autres interventions ? Il n'y en a pas.

Je vous propose de voter l'ensemble des budgets ou vous souhaitez qu'on les vote individuellement ? Est-ce que tout le monde est d'accord pour voter l'ensemble des budgets en un seul vote ? Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ?

Donc je vous propose maintenant de voter l'ensemble des budgets,

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

Je vous remercie, ce budget est voté à une très large majorité et ça nous fait plaisir et ça nous donne confiance pour mettre en œuvre tous ces projets qui font bien besoin sur le Bergeracois.

Le point suivant, il s'agit bien évidemment, pour être cohérent, de parler des taxes qui permettent justement l'équilibre de ce budget qui vous a été présenté.

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2020 pour le budget principal.

La totalité du budget primitif s'élève à 67 718 551.99 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 47 185 554.98 € et celui de la section investissement à 20 532 997.01 €.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2021 (budget principal) tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour, 3 voix contre, 2 absentions.

Adoption Budget primitif 2021- Budget annexe « Z.A.E de Bouniagues »

D 2021 – 015

DELIBERATION ET VOTE

Le budget annexe « Z.A.E. Bouniagues » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2021 du budget annexe « Z.A.E. de Bouniagues » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour, 3 voix contre, 2 absentions.

Adoption Budget primitif 2021 - Budget annexe « Z.A.E la Tour Ouest »
--

D 2021 – 016

DELIBERATION ET VOTE

Le budget annexe « Z.A.E. la Tour Ouest » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2021 du budget annexe « Z.A.E. la Tour Ouest » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour, 3 voix contre, 2 absentions.

Adoption Budget primitif 2021 - Budget annexe « Z.A.E des Sardines »

D 2021 – 017

DELIBERATION ET VOTE

Le budget annexe « Z.A.E. des Sardines » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2021 du budget annexe « Z.A.E. des Sardines » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour, 3 voix contre, 2 absentions.

Adoption Budget primitif 2021 - Budget annexe « Z.A.E Industriel de la Poudrerie »

D 2021 – 018

DELIBERATION ET VOTE

Le budget annexe « Z.A.E. du Pôle Industriel de la Poudrerie » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2021 du budget annexe « Z.A.E. du Pôle industriel de la Poudrerie » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour, 3 voix contre, 2 absentions.

Adoption Budget primitif 2021 - Budget annexe « Z.A.E de Cablanc »

D 2021 – 019

DELIBERATION ET VOTE

Le budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2021 du budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour, 3 voix contre, 2 absentions.

Adoption Budget primitif 2021 - Budget annexe « Z.A.E des Galinoux »

D 2021 – 020

DELIBERATION ET VOTE

Le budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » retrace les opérations concernant l'acquisition d'un bâtiment et ses travaux d'aménagement pour le louer à une entreprise, mais aussi, l'aménagement des terrains situés sur cette zone.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2021 du budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour, 3 voix contre, 2 absentions.

Adoption Budget primitif 2021 - Budget annexe « Z.A.E de Lanxade »

D 2021 – 021

DELIBERATION ET VOTE

Le budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2021 du budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » tel que présenté en annexe de la délibération

DECISION :

Adopté par 64 voix pour, 3 voix contre, 2 absentions.

Adoption Budget primitif 2021 - Budget annexe « Transports Urbains Bergeracois »

D 2021 – 022

DELIBERATION ET VOTE

Le budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » retrace les opérations concernant l'exploitation et la gestion du réseau des transports urbains intercommunaux.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2021 du budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour, 3 voix contre, 2 absentions.

Adoption Budget primitif 2021 - Budget annexe « Parc Aqualudique »

D 2021 – 023

DELIBERATION ET VOTE

Le budget annexe « Parc Aqualudique » retrace les opérations de construction et d'exploitation du nouvel équipement aquatique prévu sur la zone des Sardines à Bergerac.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2021 du budget annexe « Parc Aqualudique » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour, 3 voix contre, 2 absentions.

Adoption Budget primitif 2021 - Budget annexe « Service Public Assainissement Non Collectif »
--

D 2021 – 024

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2021 pour le budget annexe « Assainissement Non Collectif ».

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2021 du budget annexe de l'assainissement non collectif tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour, 3 voix contre, 2 absentions.

Adoption Budget primitif 2021 - Budget annexe « Eau - D.S.P »
--

D 2021 – 025

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2021 pour le budget annexe « Eau – D.S.P. ».

Ce budget annexe retrace les opérations d'adduction d'eau potable pour la commune de Gardonne.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2021 du budget annexe « Eau – D.S.P. » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour, 3 voix contre, 2 absentions.

Adoption Budget primitif 2021 - Budget annexe « Eau - D.S.P - T.V.A »
--

D 2021 – 026

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2021 pour le budget annexe « Eau – D.S.P. – T.V.A. ».

Ce budget annexe retrace les opérations d'adduction d'eau potable pour les communes de :

- Bosset ;
- Fraisse ;
- La Force ;
- Prignonieux ;
- St Georges de Blancaneix ;
- St Pierre d'Eyraud

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2021 du budget annexe « Eau – D.S.P. – T.V.A. » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour, 3 voix contre, 2 absentions.

Adoption Budget primitif 2021 - Budget annexe « Assainissement - D.S.P. »

D 2021 – 027

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2021 pour le budget annexe « Assainissement – D.S.P. ».

Ce budget annexe retrace les opérations d'assainissement collectif pour la commune de Bergerac.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2021 du budget annexe « Assainissement – D.S.P. » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour, 3 voix contre, 2 absentions.

Adoption Budget primitif 2021 - Budget annexe « Assainissement - D.S.P - T.V.A »

D 2021 – 028

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2021 pour le budget annexe « Assainissement – D.S.P. – T.V.A. ».

Ce budget annexe retrace les opérations d'assainissement collectif pour les communes de :

- Bosset ;
- Fraisse ;
- La Force ;
- Prigonrieux ;
- St Georges de Blancaneix ;
- St Pierre d'Eyraud

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2021 du budget annexe « Assainissement – D.S.P. – T.V.A. » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour, 3 voix contre, 2 absentions.

Adoption Budget primitif 2021 - Budget annexe « Assainissement-Régie »

D 2021 – 029

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2021 pour le budget annexe « Assainissement – Régie ».

Ce budget annexe retrace les opérations d'assainissement collectif pour les communes de :

- Gardonne ;
- Lamonzie Saint Martin ;
- Monestier ;
- Pomport ;
- Queyssac ;
- Sigoulès et Flaugeac.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2021 du budget annexe « Assainissement – Régie » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour, 3 voix contre, 2 absentions.

Adoption Budget primitif 2021 - Budget annexe « Assainissement – Régie - T.V.A. »

D 2021 – 031

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2021 pour le budget annexe « Assainissement – Régie – T.V.A. ».

Ce budget annexe retrace les opérations d'assainissement collectif pour les communes de :

- Bouniagues ;
- Cours de Pile ;
- Creysse ;
- Cunèges ;
- Lamonzie-Montastruc ;
- Le Fleix ;
- Lembras ;
- Monfaucon ;
- Mouleydier ;
- Saussignac ;
- St Germain et Mons ;
- St Laurent des Vignes ;
- St Pierre d'Eyraud ;
- St Sauveur de Bergerac.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2021 du budget annexe « Assainissement – Régie – T.V.A. » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour, 3 voix contre, 2 absentions.

Fiscalité Professionnelle Unique – Vote des taux 2021

D 2021 – 031 BIS

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Je ne vais pas y revenir, on a largement débattu sur ces deux augmentations, vous voyez, je fais comme vous, je me trompe pas à mon tour, puisqu'il ne s'agit pas d'une augmentation, et là on est tous d'accord, il s'agit bien d'un transfert de fiscalité, un transfert sur la CFE, de 0,85 % et une augmentation de 2 points sur le foncier bâti.

A moins que vous souhaitiez avoir des précisions, il n'y en a pas ? Je vous propose de voter cette proposition, là pour le coût d'augmentation de taux de la CFE à 26,85 et le foncier bâti à 2,5.

Mme Téjérizo : Je veux bien intervenir par contre.

M. le Président : Pardon, je n'avais pas vu, bien sûr.

Mme Téjérizo : C'est toujours une question hyper sensible une augmentation d'impôt et je trouverais logique qu'on puisse faire un vote à bulletin secret, pour avoir une totale liberté d'expression, ce n'est pas évident de prendre la parole ou de lever la main devant des grandes assemblées, donc c'est une proposition que je fais.

M. le Président : Vous avez le droit de faire cette proposition, il faut qu'elle soit suivie par un tiers des membres présents.

Je vais soumettre cette proposition au Conseil Communautaire.

Qui est favorable à un vote à bulletin secret ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Bon manifestement, nous allons voter à main levée, donc je reprends le cours pour voter cette augmentation des taux, pas de la fiscalité, mais des taux,

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

Et je vous propose de passer à la modification du tableau des effectifs au 1^{er} mars 2021 et c'est Pascal Delteil qui rapporte ce dossier.

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux orientations budgétaires, le budget primitif a été élaboré sur la base d'un transfert du produit de fiscalité lié à la hausse du taux de T.H. 2018 et non compensé, sur la taxe sur le foncier bâti, afin de pouvoir maintenir un programme d'investissements ambitieux pour notre territoire.

Ainsi, l'assemblée délibérante doit voter chaque année, le taux des taxes « ménages » (taxe d'habitation et taxe foncières) ainsi que la cotisation foncière des entreprises applicables au redevables en fonction des bases fournies par l'administration fiscale.

Bien que nous n'ayons pas encore reçu l'état 1259 FPU notifiant les bases prévisionnelles pour l'année 2021, il est proposé à l'assemblée de voter, pour l'exercice 2021, le taux des taxes locales suivantes relevant de la compétence de l'agglomération :

- Cotisation Foncière des Entreprises
- Taxe sur le Foncier Bâti
- Taxe sur le Foncier Non Bâti

Dans l'éventualité d'une modification importante de nos bases 2021, une nouvelle délibération pourrait être présentée à la réception de l'état 1259 FPU.

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :

Depuis 2013, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise vote un taux de Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.), qui correspond à la part foncière de l'ancienne Taxe Professionnelle. Celui-ci est fixé à 26.00 % depuis 2017 (à la suite de la fusion avec la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès).

La variation du taux de C.F.E. est liée à l'évolution :

- soit du taux moyen pondéré (T.M.P.) de taxe d'habitation des communes membres ;
- soit du taux moyen de la T.H. et des taxes foncières de ces mêmes communes, pondéré par l'importance relative des bases de ces trois taxes pour l'année d'imposition (T.M.P. de la T.H. et des T.F.).

La variation du T.M.P. doit être appréciée l'année précédant celle du vote du taux de C.F.E., soit entre N-2 et N-1.

Ainsi, sous réserve du plafonnement ou de l'utilisation de la majoration spéciale, le taux maximum de C.F.E. que peut voter un E.P.C.I., au titre d'une année N, est donc égal au taux de C.F.E. qu'il a voté au titre de l'année N-1, multiplié par le plus faible des deux coefficients.

Les E.P.C.I. soumis à la fiscalité professionnelle unique (F.P.U.) ont la possibilité de répartir, sur trois ans, leurs droits à augmentation du taux de C.F.E. non retenus au titre d'une année (mise en réserve).

La différence constatée, au titre d'une année, entre le taux maximal de C.F.E. pouvant être adopté et le taux de C.F.E. effectivement voté, peut être ajoutée, totalement ou partiellement, au taux de C.F.E. voté par l'E.P.C.I. au titre de l'une des trois années suivantes.

Par délibération n° 2019-047 en date du 8 avril 2019, le conseil communautaire avait décidé de mettre en réserve la hausse de taux non utilisée (0.89%). 2021 étant la dernière année où il est possible de bénéficier de cette réserve, il est proposé à l'assemblée délibérante de faire jouer cette dérogation et de voter un taux de C.F.E. de 26.85 % (taux maximum de droit commun de 25.96% + réserve de 0.890%).

Taxes ménages (T.H., T.F.P.B., T.F.P.N.B.)

La suppression de la taxe professionnelle, puis la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales ont abouti à l'affectation d'un nouveau panier de ressources fiscales et à la perception de droit pour la Communauté d'Agglomération Bergeracoise d'une fraction de T.V.A. et des taxes ménages dont il convient par délibération de fixer les taux :

- taxe foncière sur les propriétés bâties
- taxe foncière sur les propriétés non bâties

Il est proposé pour 2021 de maintenir les taux au niveau de 2020, à l'exception du foncier bâti qui passerait à 2.5% afin de compenser la perte de produit liée à la hausse du taux de T.H. voté en 2018.

Pour mémoire, le taux de taxe d'habitation (9.44%) qui ne sera plus appliqué qu'aux seules résidences secondaires est figé par la loi jusqu'en 2023.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à voter les taux de fiscalité directe 2020 suivants :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 26.85 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 2.50 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 3.35 %

Julie TEJERIZO demande un vote à bulletin secret sur ce dossier. Cette procédure de vote n'est pas adoptée par 1/3 des membres présents.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour, 3 voix contre, 2 absentions.

Modification du tableau des effectifs au 1^{er} mars 2021

D 2021 – 032

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil : Le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise doit être modifié à compter du 1^{er} mars 2021 pour tenir compte des mouvements de personnel, des avancements de grade et des promotions internes et des nominations, suite à concours ou examen professionnel. Donc les principales modifications sont les suivantes : transformation d'un poste PEC, Parcours Emploi Compétence, à temps non complet du Service Enfance Jeunesse à un poste d'adjoint technique à temps non complet, 21h hebdomadaires ; création de 2 postes de PEC, Parcours Emploi Compétence, à temps non complet au service Enfance Jeunesse, départ en congé parental d'un adjoint technique Service Enfance Jeunesse ; et création des postes faisant suite aux avancements de grade, promotion interne et nomination suite à concours et examen professionnel. Le tableau des effectifs au 1^{er} janvier était de 361 agents et au 1^{er} mars, il sera de 362.

M. le Président : Merci Pascal, y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

On va parler de la Voie Verte, premier écueil un peu sensible sur le tracé de la voie verte, c'est Monsieur Bonnamy qui nous rapporte ce dossier.

DELIBERATION ET VOTE

Le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise doit être modifié à compter du 1^{er} mars 2021 pour tenir compte des mouvements de personnel, des avancements de grade et de promotions internes et des nominations suite à concours ou examens professionnels.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Transformation d'un poste PEC « Parcours Emploi Compétence » à temps non complet du service Enfance-Jeunesse en un poste d'adjoint technique à temps non complet (21h00 hebdo) pour stagiairisation ;
- Création de 2 postes de PEC « Parcours Emploi Compétence » à temps non complet au service Enfance-Jeunesse ;
- Départ en congé parental d'un adjoint technique au service Enfance-Jeunesse ;
- Création des postes faisant suite aux avancements de grades, promotions internes et nominations suite à concours et examens professionnels.

Les suppressions de poste interviendront en même temps que la nomination des agents.

**TABEAU DES EFFECTIFS
AU 1er MARS 2021**

STAGIAIRES ET TITULAIRES

GRADES *	CAI.	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	
ADMINISTRATIF					
Directeur Général des Services	A	1	0	0	Emploi fonctionnel
Directeur Général Adjoint des Services	A	1	1	1	Emploi fonctionnel
Administrateur Hors Classe	A	1	0	0	
Directeur	A	5	4	4	1 poste ouvert pour dispo
Attaché Hors Classe	A	1	1	0	Dont 1 emploi fonctionnel
Attaché Principal	A	4	4	4	
Attaché territorial	A	2	2	2	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	6	6	6	
Rédacteur Principal 2ème classe	B	3	2	2	1 poste ouvert pour dispo
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	25	23	23	1 poste ouvert pour dispo
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	6	5	5	1 poste ouvert pour dispo
Adjoint Administratif Principal 2ème classe 32h hebdo	C	1	1	1	0,91
Adjoint administratif	C	12	11	11	
		68	60	59	
TECHNIQUE					
Ingénieur en Chef	A	2	2	2	
Ingénieur Principal	A	3	3	3	
Ingénieur	A	3	2	2	
Technicien Territorial Principal 1ère classe	B	3	3	3	
Technicien Territorial Principal 2ème classe	B	3	3	3	
Technicien Territorial	B	6	5	5	
Agent de Maîtrise Principal	C	8	8	8	
Agent de Maîtrise	C	24	15	15	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	48	48	48	
Adjoint Technique Principal 1ère classe 22h30 hebdo	C	1	1	1	0,64 ETP
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	40	36	36	3 postes ouverts pour dispo
Adjoint Technique	C	34	32	32	1 poste ouvert pour c. parental
Adjoint Technique 32h hebdo	C	3	3	3	2,74 ETP
Adjoint Technique 28h hebdo	C	3	3	3	2,4 ETP
Adjoint Technique 21h hebdo	C	1	1	1	0,6 ETP
Adjoint Technique 17h30 hebdo	C	1	1	1	0,5 ETP
Adjoint Technique 7h hebdo	C	1	1	1	0,2 ETP
Adjoint Technique 5h hebdo	C	1	1	1	0,14 ETP
		185	168	168	
SOCIAL					
Educateur de Jeunes Enfants Classe Exceptionnelle	A	6	0	0	
Educateur de Jeunes Enfants	A	12	12	12	
Assistant Socio Educatif	A	1	1	1	
Agent Social Principal 2ème cl	C	5	5	5	
Agent Spécialisé Princ. des Ecoles Mat. 1ère cl	C	1	1	1	
		25	19	19	

GRADES *	CAT.	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	Observations
MEDICO-SOCIALE					
Puéricultrice Hors Classe	A	2	2	2	
Puéricultrice Classe Normale	A	1	1	1	
Infirmier soins généraux hors classe	A	1	1	1	
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	1	0	0	1 poste ouvert pour dispo
Auxiliaire de Puériculture Principale 1ère classe	C	19	18	18	1 poste ouvert pour dispo
Auxiliaire de Puériculture Principale 2ème classe	C	5	3	3	1 poste ouvert pour dispo
		29	25	25	
ANIMATION					
Animateur Principal 1ère classe	B	5	5	5	
Animateur Principal 2ème classe	B	3	3	3	
Animateur	B	2	2	2	
Adjoint d'Animation Principal 1ère classe	C	3	3	3	
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe	C	14	12	12	
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe 31h30	C	1	1	1	0,9 ETP
Adjoint d'Animation	C	16	13	13	1 ouvert pr dispo et 1 c. parental
Adjoint d'Animation 28h hebdo	C	4	3	3	2,4 ETP et 1 ouvert pour dispo
		48	42	42	
SPORTIVE					
Conseillers des APS	A	2	2	2	
Educateur des APS Principal 1ère classe	B	2	2	2	
Educateur des APS Principal 2ème classe	B	1	0	0	
Educateur des APS	B	3	2	2	
Opérateur Principal des APS	C	2	1	1	
Opérateur Qualifié des APS	C	1	1	1	
		11	8	8	
CULTURELLE					
Conservateur en Chef des Bibliothèques	A	1	1	1	
Assistant Conservation Principal 1ère classe	B	2	2	2	
Assistant Conservation Principal 2ème classe	B	1	1	1	
Assistant Conservation	B	3	3	3	
Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère cl	B	4	4	4	
Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère cl 10h/20h	B	1	1	1	0,5 ETP
Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère cl 10h30/20h	B	1	1	1	0,53 ETP
Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe	C	7	6	6	1 poste ouvert pour dispo
Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe	C	5	4	4	
Adjoint du Patrimoine	C	2	1	1	
		27	24	24	
TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES		393	346	345	

* Les emplois budgétaires sont créés pour le grade mentionné ou pour un des grades du cadre d'emplois correspondant

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2021.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour.

Lancement d'une procédure d'exportation à Bergerac sur les parcelles n°122, 117 et 119, section ci, appartenant à Monsieur Robert Lloyd et Madame Smith
--

D 2021 – 033

RAPPORTEUR : Jean-Claude BONNAMY

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Bonnamy : Bonsoir à tous. Le projet d'aménagement de la Voie Verte V91, lancé en septembre 2017 a permis la réalisation de 18 km entre Tuilières et le Barrage de Bergerac, principalement un site pour 2,7 km entre le pont de rocade Ouest et l'allée de Cinquet à Prigonrieux. Ces tronçons ont été réalisés sur les emprises foncières en fonction des acquisitions amiables. Pour achever le tracé Mouleydier-Prigonrieux, il reste à relier les deux tronçons existants en aménageant 2 km pour assurer la continuité du parcours. Entre 2019 et 2020, la CAB a acquis à l'amiable des terrains sur les deux communes, afin de compléter l'emprise disponible du chemin rural existant sur Prigonrieux et de créer une emprise suffisante et pérenne sur Bergerac. Pour rappel, un emplacement réservé a été inscrit au PLUI sur le linéaire de l'axe principal, identifié sous l'appellation BER50 sur les plans.

Malgré nos efforts, sur la partie bergeracoise, une acquisition foncière n'a pu aboutir à l'amiable, il s'agit de l'emprise au bout des parcelles CI132, 117 et 119, soit environ 80 mètres linéaires correspondant à une surface de 600 m².

Considérant la nécessité de faire la liaison de voie verte entre Bergerac et Prigonrieux, il est nécessaire d'engager une procédure d'expropriation pour l'acquisition des parcelles citées plus haut. Ces parcelles appartiennent à Monsieur Robert Lloyd et Madame Either Smith.

Après avoir entendu cet exposé, proposition est faite au Conseil Communautaire au regard du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), selon le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, de demander à Monsieur le Préfet de la Dordogne d'engager une procédure d'expropriation en vue de permettre la réalisation complète du projet de la Voie Verte V91, tel que décrit ci-dessus, de solliciter de sa part l'organisation conjointe de l'enquête préalable à la DUP, et de l'enquête parcellaire et d'autoriser le Président à prendre tous actes nécessaires à la mise en œuvre de cette cession forcée.

M. le Président : Merci Jean-Claude. Je dois vous rappeler que sur ce point particulier, de gros gros efforts de concertation, de discussion, de négociation ont été faits depuis plus de 2 ans et demi par Marc Léturgie et d'autres, et des services, avec Madame Hache, qui ont été poursuivies par notre collègue Jean-Claude Bonnamy, donc ça c'est vraiment détérioré sur la fin avec des réponses un peu cavalières de Monsieur Lloyd qui,

manifestement ne cédera pas dans le cadre d'une négociation à l'amiable. Donc on a sollicité les services de la Préfecture pour savoir s'ils nous suivraient sur cette procédure ; ils nous ont assuré de leur soutien, puisque l'intérêt ne sera pas à démontrer surtout quand on sera arrivé de part et d'autre de la parcelle, ce qui sera fait dans les mois qui viennent, de manière à vraiment démontrer l'entrave manifeste de ce propriétaire sur ce projet, puisqu'il s'agit de passer sur la servitude de marchepied, il ne s'agit pas de faire n'importe quoi. Et, à chaque fois, on a le souci, conscients du fait qu'on vient troubler l'intimité des gens, qu'ils avaient, depuis fort longtemps, à quelques endroits, donc on est conscient que les mesures compensatoires sont évidemment légitimes, c'est ce qu'on a fait depuis maintenant plusieurs années, et c'est le premier résultat infructueux de nos négociations, mais bon maintenant, on ne peut plus attendre, il faut absolument récupérer cette parcelle pour qu'on puisse aller tranquillement de Bergerac à Prigonrieux ou de Prigonrieux à Creysse, Mouleydier, Tuilières et que cette Voie Verte finisse par aller jusqu'au Fleix. C'est ce que nous souhaitons le plus rapidement possible, puisque nous n'avons travaillé pas la semaine dernière, mais la semaine d'avant, avec tous nos collègues de l'aval, de Saint-Pierre, de La Force et du Fleix pour pouvoir justement anticiper les problématiques foncières qui sont des vraies questions pour faire aboutir ce tracé.

Voilà chers collègues quelques éléments complémentaires que je pouvais vous donner. Est-ce que vous avez des questions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Il s'agit maintenant de parler des aides à l'investissement pour les entreprises de notre territoire et c'est le maire de Bergerac qui présente ce dossier.

DELIBERATION ET VOTE

Le projet d'aménagement de l'axe principal de la Véloroute Voie Verte V91 lancé en septembre 2017 a permis la réalisation de :

- 18 km de voie verte entre Tuilières à Mouleydier et le barrage de Bergerac, principalement en site propre,
- 2,7 km de voie verte à Prigonrieux entre le pont de la Rocade ouest et l'allée des Cinquets.

Ces tronçons de chantier ont été réalisés sur les emprises foncières disponibles en fonction des acquisitions amiables.

Il reste donc, pour achever le tracé Mouleydier - Prigonrieux, à relier les 2 tronçons aménagés en aménageant 2 km de voie verte, permettant d'assurer la continuité du parcours.

A cette fin, entre 2019 et 2020, la CAB a acquis à l'amiable des terrains sur les deux communes :

- à Prigonrieux afin de compléter l'emprise disponible du chemin rural existant,
- à Bergerac afin de créer une emprise suffisante et pérenne.

Pour rappel, un emplacement réservé a été inscrit au PLUi sur le linéaire de l'axe principal, (dans ce dossier il s'agit de BER50).

Cependant, sur la partie bergeracoise, une acquisition foncière n'a pu aboutir à l'amiable, empêchant d'assurer la continuité du tracé. Il s'agit de l'emprise au bout des parcelles CI 132, 117 & 119, soit environ 80 ml correspondant à une emprise de 600 m².

Dans l'impossibilité de faire cette acquisition à l'amiable et considérant la nécessité de faire la liaison de voie verte entre Bergerac et Prigonrieux, il devient nécessaire d'engager une procédure d'expropriation pour l'acquisition des parcelles n^{os} 132,117 et 119 section CI à Bergerac appartenant Monsieur Robert LLOYD et Madame Heather SMITH.

C'est dans ces conditions que les membres du conseil communautaire sont appelés à :

- **Demander** à M. le Préfet de la Dordogne d'engager une procédure d'expropriation en vue de permettre la réalisation complète du tronçon de Voie Verte V91 Mouleydier-Prigonrieux, tel que décrit ci-dessus,
- **Solliciter** de sa part l'organisation conjointe de l'enquête préalable à la DUP et de l'enquête parcellaire,
- **Autoriser** le Président à prendre tous actes nécessaires à la mise en œuvre de cette cession forcée.

PROPOSITION :

Le Conseil Communautaire

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Claude BONNAMY

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique,
- Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB),

DÉCIDE DE :

Article Unique

- **Demander** à Monsieur le Préfet de la Dordogne d'engager une procédure d'expropriation en vue de permettre la réalisation complète du projet de la Voie Verte V91 tel que décrit ci-dessus,
- **Solliciter** de sa part l'organisation conjointe de l'enquête préalable à la DUP et de l'enquête parcellaire,
- **Autoriser** le Président à prendre tous actes nécessaires à la mise en œuvre de cette cession forcée.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour.

Aide à l'investissement : Sac Escapade – Camping L'Escapade – Commune de Lamonzie Montastruc

D 2021 – 034

RAPPORTEUR : Jonathan PRIOLEAUD

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Prioleaud : Merci Monsieur le Président. Effectivement, je vais présenter le premier et puis Cyril Goubie le deuxième.

Donc on part sur la commune de Lamonzie-Montastruc, avec le camping l'Escapade, qui est géré depuis 2017 par Monsieur et Madame Garcia, un établissement 4 étoiles de 130 emplacements et un souhait de renouveler, d'augmenter leur mobilier de terrasse pour un montant d'investissement de 10 983 € HT. La CAB est sollicitée pour intervenir à hauteur de 25 %, comme le permet le règlement d'intervention communautaire, ça ferait donc un montant de 2 745 €, le reste étant autofinancé ou par emprunt bancaire, directement par la SAS Escapade. Voilà pour la première proposition, mes chers collègues et je laisse la parole à Cyril Goubie pour le deuxième dossier.

DELIBERATION ET VOTE

M. et Mme GARCIA gèrent depuis 2017 le camping L'ESCAPADE, établissement 4 étoiles de 130 emplacements situé sur la commune de Lamonzie Montastruc.

Ils souhaitent aujourd'hui à la fois renouveler et augmenter leur mobilier de terrasse pour un montant d'investissement de 10 983,24 € H.T.

La CAB, sollicitée, pourrait intervenir à hauteur de 25 % soit pour un montant de 2 745,00 €.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses / Assiettes éligibles	Montant HT
Investissement matériel	10 983,24 €
Total	10 983,24 €

RECETTES	Montant	Assiette éligible HT	%
Subvention CAB	2 745,00 €	10 983,24 €	25
SAS ESCAPADE (autofinancement et emprunt bancaire)	8 238,24 €		
Total	10 983,24 €		

La CAB, sollicitée, propose d'intervenir à hauteur de 2 745,00 € au titre des investissements matériels. Cette aide s'inscrit dans l'orientation 2 du Règlement d'Intervention communautaire – Aides au Tourisme (hébergements et équipements touristiques). Elle est attribuée sur la base du régime exempté SA 39352 des Aides à Finalité Régionale, conformément à la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII signée avec la Région le 18 octobre 2017.

Le taux d'aide publique n'excède pas le taux maximum autorisé par le régime s'agissant d'une petite entreprise.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- autoriser la CAB à accorder une subvention de 2 745,00 € au titre de l'aide à l'investissement à la SAS ESCAPADE ;
- autoriser le Président à signer la convention fixant les conditions de versement de l'aide.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour.

Aides à l'investissement : La Pâte à Pizza – Commune de Rouffignac-de-Sigoulès

D 2021 – 035

RAPPORTEUR : Cyril GOUBIE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Goubie : Quant à moi, je vais vous parler de la Pâte à Pizza sur la Commune de Rouffignac-de-Sigoulès. Madame Dupont a repris en 2020 le restaurant l'Auberge de Monbazillac et souhaite maintenir le bar et créer une pizzeria sous l'enseigne La Pâte à Pizza. Dans cette perspective, elle envisage de créer un emploi. Le montant des investissements correspondant aux travaux d'aménagement et d'acquisition de matériel s'élève à quasiment 13 000 €, le Conseil Régional, ainsi qu'Initiative Périgord ont été sollicités. La CAB pourrait intervenir à hauteur de 25 %, soit un montant de 3 170 € sur les investissements réalisés. La CAB dès lors propose d'intervenir à hauteur de 3 170 € au titre des investissements et ce taux d'aide publique n'excède pas le taux maximum autorisé, s'agissant d'une petite entreprise.

M. le Président : Merci Messieurs, y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Et enfin, on va parler de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'Association French Tech Périgord Valley, c'est Alain Castang qui nous rapporte ce dossier.

DELIBERATION ET VOTE

Mme Sandra DUPONT a repris en 2020 le restaurant "L'auberge de Monbazillac" sur la commune de Rouffignac de Sigoulès. Elle souhaite maintenir le bar et créer une pizzeria sous l'enseigne "La pâte à pizza".

Dans cette perspective la création d'un emploi est prévue.

Le montant des investissements nécessaires correspondant aux travaux d'aménagement et à l'acquisition de matériel s'élève à 12 697,01 € HT.

Le conseil Régional, pour une aide à la création et Initiative Périgord, pour un prêt d'honneur, ont été sollicités.

La CAB pourrait intervenir à hauteur de 25 % soit pour un montant de 3 170 € sur les investissements réalisés.

Le plan de financement des investissements est le suivant :

Dépenses / Assiettes éligibles	Montant HT
Investissements (matériel et aménagements)	12 697,01 €
Total	12 697,01 €

RECETTES	Montant	Assiette éligible HT	%
Subvention CAB	3 170,00 €	12 697,01 €	25
LA PATE A PIZZA (autofinancement et emprunt bancaire)	9 527,01 €		
Total	12 697,01 €		

La CAB, sollicitée, propose d'intervenir à hauteur de 3 170 € au titre des investissements. Cette aide s'inscrit dans l'orientation 5 de son règlement d'intervention – Aide à l'installation et au maintien du commerce en milieu rural. Elle est attribuée sur la base du régime exempté SA 59106 (qui remplace le SA 450453) des aides aux PME, conformément à la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII signée avec la Région le 18 octobre 2017.

Le taux d'aide publique n'excède pas le taux maximum autorisé par le régime s'agissant d'une petite entreprise.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- autoriser la CAB à accorder une subvention de 3 170 € au titre de l'aide à l'investissement à la PATE A PIZZA ;
- autoriser le Président à signer la convention fixant les conditions de versement de l'aide.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour.

Adhésion de la CAB à l'association French Tech Périgord Valley

D 2021 – 036

RAPPORTEUR : Alain CASTANG

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Castang : Bonsoir. En mars 2020, la candidature portée conjointement par le département de la Dordogne, la Communauté d'Agglo du Grand Périgueux et accompagnée par les chambres consulaires, en s'appuyant sur le soutien des

entrepreneurs, des start-up du territoire, des associations ou encore des structures d'aide à la création a obtenu le label French Tech permettant de donner naissance à l'Association French Tech Périgord Valley. Ce label distingue en France les écosystèmes de start-up et d'entreprises innovantes pour valoriser le numérique et l'entrepreneuriat. Une communauté French Tech est une dynamique autour d'un programme d'actions portées par des chefs d'entreprises qui contribuent à faire du territoire labellisé un lieu où les start-up peuvent naître, se développer et connaître un succès à l'international. Cette labellisation a été attribuée pour une durée expérimentale de 2 ans ; elle fera l'objet d'une étude par la mission nationale French Tech pour reconduire la labellisation en vue des résultats obtenus. Ainsi, l'Association French Tech Périgord Valley a pour objectif de fédérer et mobiliser l'écosystème local autour de l'innovation et de l'entrepreneuriat, d'augmenter la visibilité des entreprises et des start-up du territoire, de développer l'attractivité du territoire en termes d'emplois, de financement et d'implantation, de renforcer les collaborations avec l'enseignement supérieur et la recherche, d'impulser une dynamique inter-territoires régionale, nationale, mais aussi internationale, autour des filières d'excellence, et enfin, de développer les outils de partage des savoir-faire et d'accélération des projets sur le territoire.

Le label French Tech est une opportunité d'apporter une visibilité et une notoriété à la dynamique locale des entrepreneurs de notre territoire. Il nous permettra de jouer un rôle dans l'écosystème de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

Aujourd'hui la CAB est sollicitée pour intégrer l'Association French Tech Périgord Valley en tant que membre fondateur. L'Association French Tech Périgord Valley sera structurée autour d'une gouvernance à dominante entrepreneuriale pour respecter les critères de composition d'une Communauté French Tech. Cette association est composée de 3 catégories de membres : les membres fondateurs institutionnels, donc bien sûr le Grand Périgueux, le Département, la CAB et la Chambre Économique. Chacun a une voix délibérative ; les membres actifs s'acquittent d'une cotisation annuelle, ils ont une voix aussi délibérative. Et enfin les membres adhérents qui sont inscrits gratuitement à l'annuaire numérique, ils ont une voix seulement consultative. Cette gouvernance est composée d'un Bureau de 5 entrepreneurs, d'un Président, d'un Conseil d'Administration de 9 membres appelé Comité French Tech, d'une Assemblée Générale Ordinaire, d'une Assemblée Générale Extraordinaire, et d'un Comité de suivi trimestriel pour assurer un lien régulier avec les institutionnels. La coordination et l'animation seront assurées par Madame Natalia Héraud, professeur au BTS SIO et référente entreprise au Lycée Bertran de Born, en tant que future directrice de l'Association French Périgord Valley. Le lancement officiel de l'Association sera prévu pour le 1^{er} trimestre de l'année 2021. Donc il induit bien sûr la création de l'Association avec la mise en place de la gouvernance, le recrutement de ses membres actifs, la présentation et la mise en place de l'animation pour mobiliser ses adhérents. Un programme opérationnel pour animer et structurer la Communauté a été élaboré pour 2021.

Le budget de cette Association pour cette année sera le suivant : pour les dépenses, pour un total de 90 000 €, où il y aura dedans bien sûr des événements, des organisations et surtout le lancement de French Tech Tremplin avec des rémunérations sur la coordinatrice et sur deux stagiaires. Pour les recettes, elles se composeront des adhésions pour 4 000 €, mais elles peuvent aller au-delà, c'est dans l'espoir d'avoir bien sûr beaucoup plus d'adhésions. Le Conseil Départemental y participe à hauteur de 35 000 €, le Grand Périgueux à hauteur de 20 000 €, la CAB est sollicitée pour 20 000 € et la Chambre Economique pour 10 000 €. Le groupe Orange se propose d'y participer pour 1 000 €. Pour faire un total et équilibrer le budget à 90 000 €.

Donc la proposition. Les membres du Conseil Communautaires sont invités à valider ces statuts de l'Association French Tech Périgord Valley ; de valider la participation de la CAB, en tant que membre fondateur de cette Association ; de valider le montant de l'adhésion de la CAB à hauteur de 20 000 € pour 2021 ; de budgéter pour 2021, le montant de l'adhésion ; de désigner 2 délégués, 1 titulaire et 1 suppléant au sein du Conseil d'Administration de l'Association ; et d'autoriser le Président à signer les documents se rapportant à cette opération.

M. le Président : Merci Alain, y a-t-il des questions ? C'est aussi un projet qui va dans la continuité de nos relations partenariales avec le Grand Périgueux, puisqu'on est aussi dans ce souci d'impulser collectivement des démarches pour essayer de soutenir l'innovation bien sûr, mais aussi la venue et la mise en réseau de nos entreprises start-up dans le Département. Donc on est dans cette logique-là, c'est une initiative que je trouve intéressante et qui permet, qui permettra en tout cas la mise en réseau de ces entrepreneurs et de favoriser la prise en charge de ceux qui voudraient venir dans notre Département. Donc on aura une présentation en Bureau ou en Conseil d'Orientation dans les semaines qui viennent, un peu plus détaillée, par Madame Héraut, qui viendra nous expliquer un peu plus en détail la démarche. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas.

Je vous propose pour être cohérent, puisque c'est Monsieur Jonathan Prioleaud qui est notre 1^{er} Vice-Président chargé de l'économie, là il s'agit bien d'économie, qui soit notre représentant titulaire à cette structure et que, comme Alain Castang suit ce dossier aussi depuis le début, qu'il puisse être son suppléant et qu'ils se partagent les rôles pour nous représenter dans cette instance.

Est-ce que tout le monde est d'accord sur cette proposition ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Et on va terminer sur le dernier dossier, dossier sur table, sur la vente de cette serre, qu'on ne voulait pas louper, c'est Pascal Liabaste qui présente ce dossier.

DELIBERATION ET VOTE

En mars 2020, la candidature portée conjointement par le Département de la Dordogne et la Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux, accompagnés par les Chambres Consulaires et s'appuyant sur le soutien des entrepreneurs, des startups du territoire, des associations ou encore des structures d'aide à la création, a obtenu le label French Tech permettant de donner naissance à l'association French Tech Périgord Valley.

Ce label distingue, en France, les écosystèmes de startups et d'entreprises innovantes pour valoriser le numérique et l'entrepreneuriat.

Une Communauté French Tech est une dynamique autour d'un programme d'actions portée par des chefs d'entreprises qui contribuent à faire du territoire labellisé un lieu où les startups peuvent naître, se développer et connaître un succès à l'international.

Cette labellisation a été attribuée pour une durée expérimentale de deux ans. Elle fera l'objet d'une étude par la Mission nationale French Tech pour reconduire la labellisation au vu des résultats obtenus.

Ainsi l'association French Tech Périgord Valley a pour objectifs :

- de fédérer et mobiliser l'écosystème local autour de l'innovation et de l'entrepreneuriat ;
- d'augmenter la visibilité des entreprises et startups du territoire ;

- de développer l'attractivité du territoire en terme d'emplois, de financements et d'implantations ;
- de renforcer les collaborations avec l'enseignement supérieur et la recherche ;
- d'impulser une dynamique inter-territoire (régional, national et international) autour des filières d'excellence ;
- de développer les outils de partage des savoir-faire et d'accélération des projets sur le territoire.

Le label French Tech est une opportunité d'apporter une visibilité et une notoriété à la dynamique locale des entrepreneurs de notre territoire. Il nous permettra de jouer un rôle dans l'écosystème de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

La CAB est aujourd'hui sollicitée pour intégrer l'association French Tech Périgord Valley en tant que membre fondateur.

L'association French Tech Périgord Valley sera structurée autour d'une gouvernance à dominante entrepreneuriale pour respecter les critères de composition d'une Communauté French Tech.

L'association est composée de 3 catégories de membres :

- les membres fondateurs institutionnels : la Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux, le Conseil Départemental de Dordogne, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, la Chambre économique. Ils ont une voix délibérative ;
- les membres actifs : s'acquittent d'une cotisation annuelle, ils ont une voix délibérative ;
- les membres adhérents : inscrits gratuitement à l'annuaire numérique. Ils ont une voix consultative.

La gouvernance est composée :

- d'un bureau de 5 entrepreneurs,
- d'un Président,
- d'un Conseil d'Administration de 9 membres, appelé Comité French Tech,
- d'une Assemblée Générale Ordinaire,
- d'une Assemblée Générale Extraordinaire,
- d'un Comité de suivi trimestriel pour assurer le lien régulier avec les institutionnels.

La coordination et l'animation seront assurées par Natalia Héraud, Professeure au BTS SIO et référente entreprises au Lycée Bertran de Born, en tant que future Directrice de l'association French Tech Périgord Valley.

Le lancement officiel de l'association est prévu pour le premier trimestre de l'année 2021, il induit :

- la création de l'association avec la mise en place de la gouvernance,
- le recrutement des membres actifs,
- la présentation et la mise en place de l'animation pour mobiliser ses adhérents.

Un programme opérationnel pour animer et structurer la communauté a été élaboré pour 2021.

Le budget de l'association pour l'année 2021 est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Journée de lancement French Tech	1 000 €	Adhésion (20 TPE et 10 PME)	4 000 €
Evènement annuel «Trophée des startups Innovation»	6 000 €	Conseil Départemental	35 000 €
Organisation Afterworks et petits déjeuners (animation du réseau French Tech) – 6 rencontres sur le département	6 000 €	Le Grand Périgueux	20 000 €
Lancement French Tech Tremplin	20 000 €	La CAB	20 000 €
Rémunérations :		La Chambre économique	10 000 €
- Coordinatrice	21 000 €	Orange	1 000 €
- 2 stagiaires (OTP)	15 000 €		
Frais déplacements/repas Frais d'installation (abonnement + Mat.Bureau + équipements + Accès ADSL)	3 000 € 7 000 €		
Communication, édition : site web et achat nom de domaine, plaquettes	6 000 €		
Communication sur les réseaux sociaux	5 000 €		
TOTAL	90 000 €	TOTAL	90 000 €

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- valider les statuts de l'association French Tech Périgord Valley ;
- valider la participation de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise en tant que membre fondateur de l'association Périgord French Tech Valley ;
- valider le montant de l'adhésion de la CAB à hauteur de 20 000 € pour 2021 ;
- budgéter pour 2021 le montant de l'adhésion ;
- désigner un représentant titulaire et un suppléant de la CAB au sein du Conseil d'Administration de l'association ;
- autoriser le Président à signer les documents se rapportant à cette opération.

Les conseillers communautaires décident à l'unanimité de voter à main levée la représentation au sein de cette association.

Candidatures proposées :

1 titulaire : Jonathan PRIOLEAUD

1 suppléant : Alain CASTANG

DECISION :

Adopté par 69 voix pour.

Vente d'une serre

D 2021 – 037

RAPPORTEUR : Pascal LIABASTE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Liabaste : La Communauté d'Agglomération Bergeracoise, propriétaire d'une serre entreposée sur la ferme des Nebouts souhaite la mettre en vente, car elle ne convient pas aux besoins du site, le matériel est trop grand, difficile à mettre en place et inadapté à des porteurs de projets débutants. Elle n'a d'ailleurs jamais été utilisée. La société coopérative de Chambrille, située à Boisguérin dans le 79, souhaite se porter acquéreuse de la serre de 558 m² pour une somme de 11 000 € TTC. Le transport est à la charge de l'acquéreur. Il est donc proposé ce soir d'approuver la vente de la serre à la Société Coopérative de Chambrille pour 11 000 € et d'autoriser le Président à signer les documents correspondants aux conditions énoncées.

On peut peut-être rajouter que c'est un peu précipité, tout simplement parce que la saison s'avance et ça nous permet de vendre ce bien au prix demandé, puisqu'on est sur le marché de l'occasion.

M. le Président : Merci Pascal, c'est tout à fait ça. L'acheteur potentiel est relativement pressé, c'est pour ça qu'on a rajouté ce dossier, c'est clair pour tout le monde ? Il n'y a pas d'objection ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise, propriétaire d'une serre entreposée sur la ferme des Nebouts, souhaite la mettre en vente car elle ne convient pas aux besoins du site : matériel trop grand, difficile à mettre en place et inadapté à des porteurs de projet débutant. Elle n'a jamais été utilisée.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif, la SCIC de Chambrille, située à Boisguérin, 79800 Souvigné souhaite se porter acquéreuse de la serre bi tunnel de 2 x (9.3mx30m) soit 2 x 279 m² pour un total de 558 m² au sol et pour la somme de 11 000 € TTC. Le transport est à la charge de l'acquéreur.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- approuver la vente de la serre à la SCIC de Chambrille au prix de 11 000 € TTC ;
- autoriser le Président à signer les documents correspondants aux conditions énoncées.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour.

Décisions du Président Présentées pour Information

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Je vous remercie, je voudrais faire un très rapide commentaire sur les décisions qui sont présentées pour information. Vous pouvez remarquer qu'il y a un nombre assez important de dossiers, de sollicitations de financement et de subventions pour des projets communautaires. Je voulais saluer le travail de l'Administration, qui a monté tous ces dossiers en un temps record, pour qu'ils puissent être arbitrés dans les semaines qui viennent au niveau de l'Etat et je voulais saluer le travail qui a été fait par les services, parce que, deux fois dans l'année, une fois pour l'agence de l'eau à l'automne et là pour ces dossiers présentés à l'Etat, on a pu présenter tous nos dossiers, tous ne seront pas pris, mais au moins on le tente, comme on dit.

En ce qui me concerne, l'ordre du jour étant épuisé, je vous propose de lever la séance et vous souhaite une bonne fin de soirée à tous et à toutes, merci beaucoup.

Décisions prises par délégation du conseil communautaire en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales et consultables au service « Administration Générale » de la CAB :

L2020-089	Avenant modificatif pour le changement de nom de la régie de recettes de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à Saint Sauveur de Bergerac.
L2021-005	<p>Conclusion d'un marché avec les entreprises ci-dessous pour la réalisation d'une plateforme et d'une légumerie :</p> <p>Lot n°1 Démolition – VRD – Gros œuvre : Bati Aquitaine / ETR pour un montant de 163 000.00 € HT soit 195 600.00 € TTC</p> <p>Lot n° 2 Serrurerie-Menuiseries extérieures : CMS pour un montant de 145 701.00 € HT soit 174 841.20 € TTC</p> <p>Lot n°3 Revêtement de sol : SAS BREL pour un montant de 61 868.50 € HT soit 74 242.20 € TTC</p> <p>Lot n° 4 Plâtrerie – Menuiseries intérieures – Peinture : ETS MARCILLAC/ NADAL pour un montant de 15 492.10 € HT soit 18 590.52 € TTC</p> <p>Lot n° 5 Panneaux isothermes : PERIGORD FROID pour un montant de 221 000.00 € HT soit 265 200.00 € TTC</p> <p>Lot n° 6 Electricité courants forts et faibles : EGE SAS pour un montant de 86 500.00 € HT soit 103 800.00 € TTC</p> <p>Lot n°7 Chauffage ventilation plomberie sanitaire : DERICHEBOURG VIBEY pour un montant de 219 481.69 € HT soit 263 378.03 € TTC</p> <p>Lot n°8 Froid industriel : PERIGORD FROID pour un montant de 274 500.00 € HT soit 329 400.00 € TTC</p>

	<p>Lot n°9 Equipement de production : PERIGORD FROID pour un montant de 302 450.00 € HT soit 362 940.00 € TTC.</p> <p>Ce marché est conclu pour une durée de 14 mois.</p>
L2021-006	Plan de financement 2021 du service GEMAPI.
L2021-007	Modification de la régie de recettes de l'Aqualud centre aquatique Bergeracois.
L2021-008	Signature d'un avenant n°2 au bail civil avec la SCI La Chataigneraie pour la location de locaux situés route de Sainte Alvère, pour un loyer de 26 660 € H.T. par an.
L2021-009	<p>Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) pour un montant de 598 253.26 €, auprès de l'Europe (Leader) pour un montant de 50 000 €, auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour un montant de 422 368 €, auprès du Conseil Départemental de la Dordogne pour un montant de 213 396 € et de l'Agence de l'Eau pour un montant de 207 760.74 € pour le financement du projet plateforme et légumerie de l'Escat.</p> <p>Cette décision précise les décisions L2020-013 et L2019-082 bis.</p>
L2021-010	Tarifs généraux 2021 : modification n°1.
L2021-011	Demande de subvention au titre de la D.S.I.L pour un montant de 80 000 € pour les travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées à Creysse.
L2021-012	Demande de subvention au titre de la D.E.T.R pour un montant de 13 072,22 € pour les travaux de rénovation énergétique – menuiseries 2 ^{ème} étage Quai Cyrano à Bergerac.
L2021-027	Demande de subvention au titre de la D.S.I.L pour un montant de 13 072,22 € pour les travaux de rénovation énergétique – menuiseries 2 ^{ème} étage Quai Cyrano à Bergerac. Cette décision annule et remplace la décision L2021-012.
L2021-013	Demande de subvention au titre de la D.E.T.R pour un montant de 27 000 € pour les travaux de rénovation énergétique – maison blanche- siège CAB à Bergerac.
L2021-028	<p>Demande de subvention au titre de la D.S.I.L pour un montant de 27 000 € pour les travaux de rénovation énergétique – maison blanche- siège CAB à Bergerac.</p> <p>Cette décision annule et remplace la décision L2021-013.</p>
L2021-014	Demande de subvention au titre de la D.E.T.R pour un montant de 46 000 € pour les travaux de rénovation énergétique – bâtiment Direction - siège CAB à Bergerac.
L2021-029	<p>Demande de subvention au titre de la D.S.I.L pour un montant de 46 000 € pour les travaux de rénovation énergétique – bâtiment Direction - siège CAB à Bergerac.</p> <p>Cette décision annule et remplace la décision L2021-014.</p>

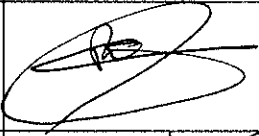






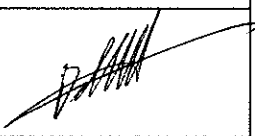
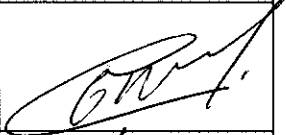

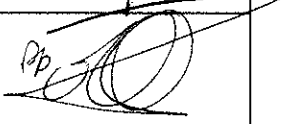

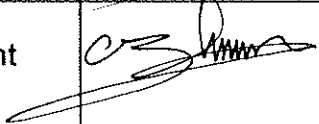
L2021-015	Avenant modificatif n°3 de l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances du centre culturel Michel Manet.
L2021-016	Demande de subvention au titre de la D.E.T.R pour un montant de 31 188 € pour l'extension d'une aire de co-voiturage avec stationnement poids lourds à Lembras.
L2021-017	Demande de subvention au titre de la D.E.T.R pour un montant de 31 825,60 € pour les travaux de rénovation énergétique – menuiserie crèche Pous à Bergerac.
L2021-030	Demande de subvention au titre de la D.S.I.L pour un montant de 31 825,60 € pour les travaux de rénovation énergétique – menuiserie crèche Pous à Bergerac. Cette décision annule et remplace la décision L2021-017.
L2021-019	Demande de subvention au titre de la D.S.I.L pour un montant de 10 995,44 € pour les travaux de rénovation énergétique – changement ventilation crèche Bellegarde à Bergerac.
L2021-020	Demande de subvention au titre de la D.E.T.R pour un montant de 25 070,80 € pour la sécurisation de l'accès PL au site industriel Sollice Biotech à Lamonzie Saint Martin.
L2021-021	Demande de subvention au titre de la D.E.T.R pour un montant de 71 506,68 € pour la sécurisation et l'optimisation des accès au site industriel papeterie Dumas à Creysse.
L2021-022	Demande de subvention au titre de la D.S.I.L 2021 pour un montant de 666 666 € pour l'aménagement de la véloroute voie verte V91 sur le territoire de la CAB. Cette décision complète les décisions L2017-065 et L2017-109.
L2021-023	Elaboration d'un plan de financement pour les travaux de dérivation temporaire de la Gabanelle pour un montant de 168 620.50 €.
L2021-024	Demande de subvention au titre de la D.E.T.R pour un montant de 43 235.40 € pour la rénovation des vestiaires du gymnase du Roc à Creysse.
L2021-025	Demande de subvention au titre de la D.E.T.R pour un montant de 4 000 € pour l'aménagement de deux parcours de santé.
L2021-026	Demande de subvention au titre de la D.E.T.R pour un montant de 398 200 € pour les travaux de restructuration de l'ALSH de Toutifaut à Bergerac.
L2021-031	Demande de subvention auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour un montant de 15 000 €, de l'Europe (Leader) pour un montant de 6 840 € dans le cadre du contrat de dynamisation et de cohésion du Grand Bergeracois – chargée de mission thématique « soutenir la production et la consommation locale du Grand Bergeracois 2021 (année 3).

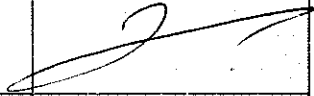
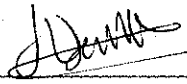

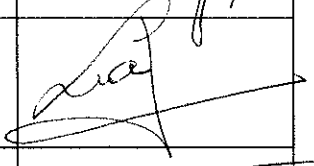
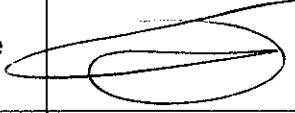
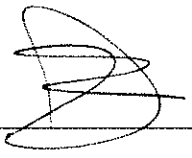

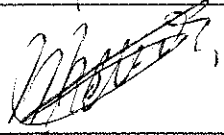
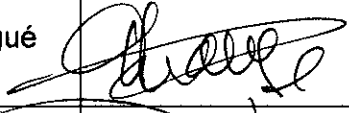

ORDRE DU JOUR MODIFIE

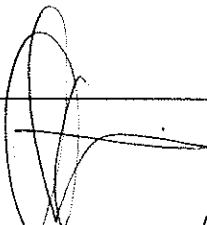
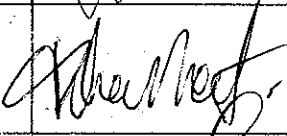
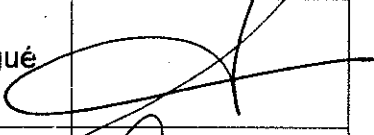

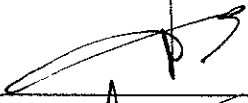
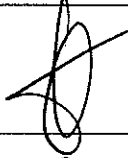
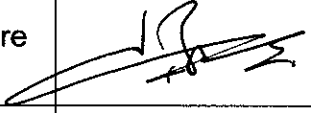


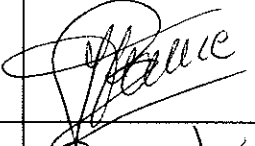


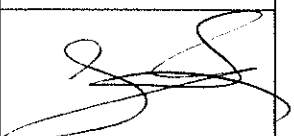
	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 25 janvier 2021
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Affectation provisoire du résultat 2020
2	Budget principal et budgets annexes – Adoption du Budget Primitif 2021
3	Fiscalité Professionnelle Unique – Vote des taux 2021
4	Modification du tableau des effectifs au 1 ^{er} mars 2021
5	Lancement d'une procédure d'expropriation à Bergerac sur les parcelles n°112, 117 et 119, section ci, appartenant à Monsieur Robert Lloyd et Madame Heather Smith
6	Aides à l'investissement : Sas Escapade - Camping L'Escapade - Commune de Lamonzie-Montastruc La Pâte à Pizza - Commune de Rouffignac-de-Sigoulès
7	Adhésion de la CAB à l'association French Tech Périgord Valley
8	Vente d'une serre
	POUR INFORMATION
	Décisions

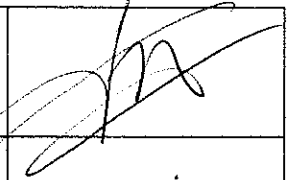


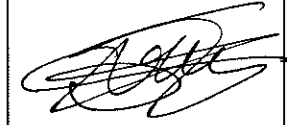
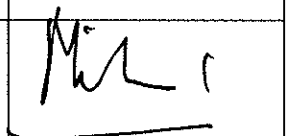
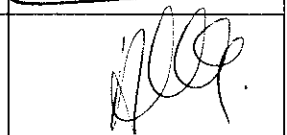
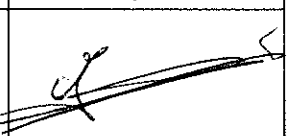
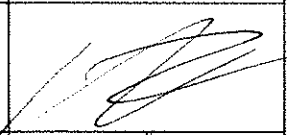
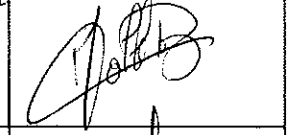

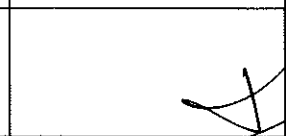
Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 19h45.

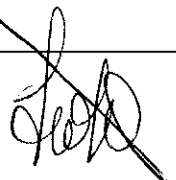
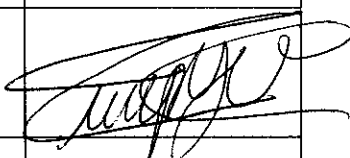
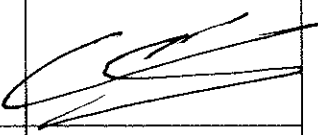
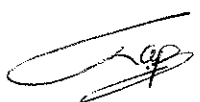
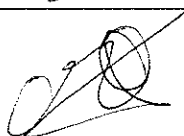
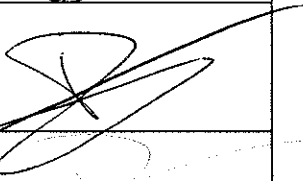

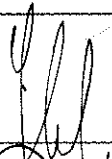
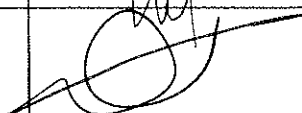
DELMARES	Frédéric	Président	
----------	----------	-----------	---

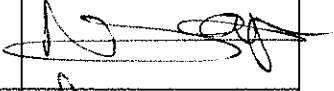
NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
PRIOLEAUD	Jonathan	1 ^{er} Vice-président	
CHAPELLET	Jean-Jacques	2 ^{ème} Vice-président	
DUPUY	Olivier	3 ^{ème} Vice-président	
AUROY-PEYTOU	Thierry	4 ^{ème} Vice-président	
RABAT	Daniel	5 ^{ème} Vice-président	
CASTANG	Alain	6 ^{ème} Vice-président	
PRADIER	Serge	7 ^{ème} Vice-président	
DELTEIL	Pascal	8 ^{ème} Vice-président	
GAUTHIER	Christophe	9 ^{ème} Vice-président	
FRAY	Roland	10 ^{ème} Vice-président	
GOUBIE	Cyril	11 ^{ème} Vice-président	
BANCAL	Fatiha	A donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD	
BORDENAVE	Christian	13 ^{ème} Vice-président	

LETURGIE	Marc	14 ^{ème} Vice-président	
CAZES	Jean-Pierre	15 ^{ème} Vice-président	
DESSALLES	Jean-Louis	1 ^{er} Conseiller délégué	
BOURDIN	Sébastien	2 ^{ème} Conseiller délégué	
LIABASTE	Pascal	3 ^{ème} Conseiller délégué	
VISENTINI	René	4 ^{ème} Conseiller délégué	
DELAIR	Arnaud	5 ^{ème} Conseiller délégué	
JEANTE	Jean-François	6 ^{ème} Conseiller délégué	
TREMBLET	Dominique	A remplacé Jean-Claude PORTOLAN	
DREUIL	Jean-Michel	8 ^{ème} Conseiller délégué	
DORANGE	Michèle	9 ^{ème} Conseiller délégué	
PLAZZI	Alain	10 ^{ème} Conseiller délégué	
PREVOT	Pascal	11 ^{ème} Conseiller délégué	

TEJERIZO	Julie	12 ^{ème} Conseiller délégué	
RUET	Fabien	13 ^{ème} Conseiller délégué	
ROUAN	Laurence	14 ^{ème} Conseiller délégué	
BONNAMY	Jean-Claude	15 ^{ème} Conseiller délégué	
TERREAUX	Michel	A donné pouvoir à Alain CASTANG	
ROCHE	Maryse	A remplacé Francis PAPATANASIOS	
BLONDIN	Francis	conseiller communautaire	
FILET	Lionel	conseiller communautaire	
LAROCHE	Catherine	conseiller communautaire	
FAURE	Jean-Pierre	conseiller communautaire	
BAYLE	Josie	A donné pouvoir à Florence MALGAT	
DAVID BORDIER	Christophe	conseiller communautaire	
KERDRAON	Joël	conseiller communautaire	

VERGNOL	Patrick	conseiller communautaire	
GOUZE	Didier	conseiller communautaire	
DELFIEUX	Michel	conseiller communautaire	
CAPURON	Didier	conseiller communautaire	
FRANCOIS	Christine	conseiller communautaire	
PROLA	Eric	conseiller communautaire	
PUYPONCHET	Philippe	conseiller communautaire	
MALGAT	Florence	conseiller communautaire	
MAMMES	Luc	conseiller communautaire	
POTRON	Marie-Lise	conseiller communautaire	
MOLLETON	Marjorie	conseiller communautaire	
ANDRIEUX-COURBIN	Marie-Claude	a donné pouvoir à Christian BORDENAVE	
FREL	Lionel	a donné pouvoir à Julie TEJERIZO	

SCOTTI	Marie-Hélène	conseiller communautaire	
BASSI	Georges	conseiller communautaire	
MOUHOUBI	Farida	conseiller communautaire	
FRADIN	Stéphane	a donné pouvoir à Christophe DAVID BORDIER	
TRAPY	Nathalie	conseiller communautaire	
BENFEDDOUL	Adib	conseiller communautaire	
CASTAING	Anthony	conseiller communautaire	
TRAPY	Gérald	conseiller communautaire	
SERRA OGBONNA	Marion	conseiller communautaire	
DESTOMBES	Michaël	conseiller communautaire	
BRACCO	Céline	conseiller communautaire	
GUICHARD	Emmanuel	conseiller communautaire.	
LOUGRAT	Cédric	conseiller communautaire	

LEHMANN	Hélène	a donné pouvoir à Fabien RUET.	
WEINBERG	Joaquina	conseiller communautaire	
FAUVEL	Paul	conseiller communautaire	